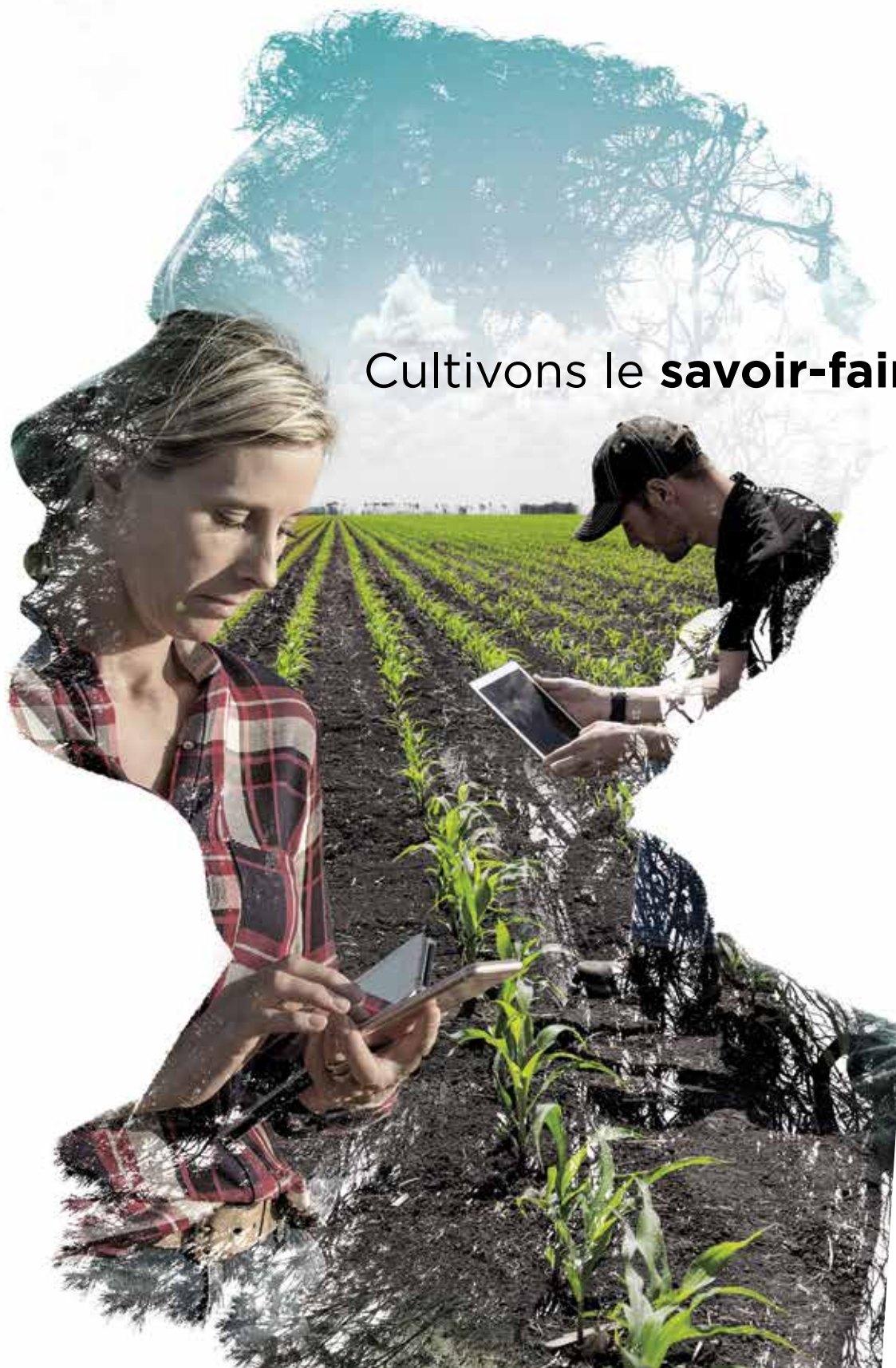




Ordre des
AGRONOMES
du Québec

RAPPORT ANNUEL 2016-2017

Cultivons le **savoir-faire**



Conformément au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, ce rapport présente les principales activités de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2016 et se terminant le 31 mars 2017.

Veuillez noter que le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. Il désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Ordre des agronomes du Québec — 2017

Tirage: 150 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention de la source

Cette publication a été réalisée par le personnel de l'Ordre des agronomes du Québec.

Responsable de l'édition: Laurence Therrien

Coordination: Denise Dupuis

Révision: Ordre des agronomes du Québec

Conception et réalisation graphique: G l'agence

Dépôt légal — 2017

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 978-2-922380-34-7

ISSN 1481-1820

RAISON D'ÊTRE: PROTECTION DU PUBLIC

La raison d'être de l'Ordre des agronomes du Québec est de protéger le public en matière d'exercice de la profession d'agronome, tel que défini par la *Loi sur les agronomes* et conformément au *Code des professions* du Québec. À cette fin, l'Ordre appuie ses membres dans le développement de leurs compétences et vérifie leur professionnalisme.

MISSION: COMPÉTENCE DES AGRONOMES

L'Ordre des agronomes du Québec encadre et soutient ses membres dans leur pratique et favorise le rayonnement de la profession. Engagés à adopter les meilleures pratiques, les membres contribuent au bien-être de la population et à la pérennité du patrimoine agricole et agroalimentaire. La finalité est d'obtenir, de façon efficiente, des produits sains, fiables et utiles pour la société.

VISION: RAYONNEMENT DE LA PROFESSION

L'Ordre des agronomes du Québec vise à devenir l'organisme de référence et d'avant-garde en matière de professionnalisme et de compétences agronomiques. À cet effet, l'Ordre fait rayonner l'expertise unique des agronomes sur les aspects scientifique, socio-économique et environnemental de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Ainsi, il apporte une information objective dans une perspective de protection du public en favorisant les échanges avec les collectivités.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

Dans le but d'améliorer la capacité de l'organisation à répondre aux enjeux de notre secteur et d'assurer la pérennité de l'agronomie au Québec, le plan stratégique s'articule autour de cinq cibles:

- la compétence des agronomes
- la reconnaissance de la profession
- le rayonnement de la profession
- le membership
- la gouvernance et la gestion de l'organisation



TABLE DES MATIÈRES

MEMBRES ET COMITÉS

Membres du conseil d'administration 2015-2016	8
Employés de l'Ordre	9
Bénévoles qui œuvrent au sein des comités de l'Ordre	10
Rapport du président	12
Rapport du directeur général et secrétaire	14
Rapport d'activité du conseil d'administration	17
Rapport d'activité du comité exécutif	19
Renseignements généraux	20

ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LE CONTRÔLE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Activités relatives à la délivrance des permis

Formation des agronomes	24
Admission	24

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Équivalences	28
--------------	----

Activités relatives à la garantie de la responsabilité professionnelle

Assurance responsabilité professionnelle des agronomes	30
Exercice en société	30
Fonds d'indemnisation	31

Activités relatives à la formation continue

Formation continue	32
--------------------	----

Activités relatives à l'inspection professionnelle

Inspection professionnelle	34
----------------------------	----

Activités relatives à la discipline

Rapport du bureau du syndic	37
Conseil d'arbitrage des comptes	38
Conseil de discipline	39
Révision des décisions du syndic	41

Activités relatives à l'exercice illégal de l'agronomie et à l'usurpation du titre d'agronome

	42
--	----

PRIX ET DISTINCTIONS 2016-2017 DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

	44
--	----

RAPPORT DES SECTIONS RÉGIONALES

Abitibi-Témiscamingue	50
Côte-du-Sud	51
Est du Québec	52
Estrie — Bois-Francs	54
Laval — Rive-Nord	55
Mauricie — Centre-du-Québec	56
Montréal — Rive-Sud	57
Outaouais	58
Québec	59
Saguenay — Lac-Saint-Jean — Côte-Nord	60
Saint-Hyacinthe	61

FINANCES

Rapport du trésorier	64
Rapport de l'auditeur indépendant	66

MONTRÉAL, LE 31 MARS 2017

Monsieur Jacques Chagnon

Président
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2017.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

M^e Stéphanie Vallée

MONTRÉAL, LE 31 MARS 2017

M^e Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2017.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de l'Ordre des agronomes du Québec,

René Mongeau, agronome

MONTRÉAL, LE 31 MARS 2017

M^e Jean Paul Dutrisac, notaire

Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2017.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président de l'Ordre des agronomes du Québec,

René Mongeau, agronome



MEMBRES ET COMITÉS

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2016-2017

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



René Mongeau*, agr.
Président
Élu pour un 4^e mandat le 14 mai 2015



Éric Lavoie*, agr.
Vice-président
Élu pour un 6^e mandat le 7 avril 2015

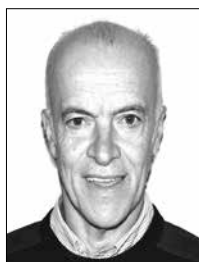
Le président et le vice-président sont élus au suffrage universel pour un mandat de deux ans lors des élections à ces postes.

Administrateurs

La plupart des onze sections de l'Ordre élisent leur président au suffrage universel lors de l'assemblée générale annuelle de la section, et ce, pour un mandat de deux ans. Deux de ces sections élisent les membres du conseil d'administration au suffrage universel à ce moment et les élus déterminent les fonctions lors de la première réunion du conseil de section. L'agronome élu siège au sein du conseil d'administration de l'Ordre à titre d'administrateur.

Trois autres administrateurs, qui siègent également au conseil d'administration de l'Ordre, sont nommés par l'Office des professions du Québec, à titre de représentants du public, pour un mandat de deux ans.

ADMINISTRATEURS



Raymond April
administrateur nommé par l'Office
des professions du Québec depuis le
9 septembre 2016.



Thierry Balthazard, agr., ing.
président,
section du Saguenay — Lac-Saint-Jean —
Côte-Nord, depuis le 17 avril 2014. Il a été
réélu pour un 2^e mandat le 7 avril 2016.



Cécile Beaumont
administratrice nommée par l'Office
des professions du Québec depuis le
14 mai 2015.



Larry Bernier, agr.
président,
section de la Mauricie — Centre-du-
Québec, depuis le 28 avril 2006.
Il a commencé son 6^e mandat le
21 avril 2016.



Denyse Demers*
administratrice nommée par l'Office
des professions du Québec depuis
le 31 octobre 2011. Elle a amorcé son
3^e mandat le 14 mai 2015.



Richard Dessureault*, agr.
président,
section de l'Abitibi-Témiscamingue,
depuis le 23 avril 2010. Il a amorcé son
4^e mandat le 22 avril 2016.



Isabelle Dubé, agr.
présidente,
section de l'Outaouais, depuis le
25 avril 2016.



Brigitte Fortin, agr.
présidente,
section de l'Est du Québec, depuis le
24 avril 2015.

* Membres du comité exécutif



Martine Giguère, agr.
présidente,
section de Montréal — Rive-Sud, depuis le
23 avril 2014. Elle a remis sa démission le
21 mars 2017.



Rémi Lafond, agr.
président,
section de l'Estrie — Bois-Francs, depuis
le 4 mai 2011. Il a été réélu annuellement
depuis, en conformité avec le règlement
de sa section. Son actuel mandat a débuté
le 25 mai 2016.



Yasmina Larbi-Youcef, agr.
présidente par intérim,
section de Montréal — Rive-Sud, depuis le
21 mars 2017.



Robert Lapalme*, agr.
président,
section de Saint-Hyacinthe, depuis le
25 avril 2013. Il a amorcé son 2^e mandat
le 29 avril 2015.



Jean-Pierre Marcil
administrateur nommé par l'Office
des professions du Québec, depuis
le 9 septembre 2013. Il a débuté
un 2^e mandat le 14 mai 2015 et il a
démissionné le 15 juillet 2016.



Richard Sénéchal, agr.
président,
section de Laval — Rive-Nord, depuis le
14 avril 2016.

EMPLOYÉS DE L'ORDRE

Johanne Bisson,
secrétaire, service aux membres et affaires juridiques

Abdenour Boukhalfa, agr., M. Sc.,
chargé des affaires professionnelles

Bruno Breton, agr., M. Sc.,
syndic

Lily Cardin,
secrétaire et réceptionniste

Marlène Casciaro, ARP,
responsable des communications et des relations
publiques, jusqu'au 16 septembre 2016

Denise Dupuis,
adjoindre administrative

Alexis Gendron-Boulanger,
agent de communication

Guillaume LaBarre, agr., Adm.A, MBA,
directeur général et secrétaire

Raymond Leblanc, agr., M. Env., MBA,
conseiller en pratique professionnelle

Louise Richard, avocate,
conseillère juridique

Josée Vaillancourt,
secrétaire, service aux membres et affaires juridiques



Vital Nault, agr.
président,
section de la Côte-du-Sud, depuis
le 29 avril 2010. Il a entrepris son
4^e mandat le 28 avril 2016.



Frédéric Robert, agr.
président,
section de Québec, depuis le
24 avril 2007. Il a commencé son
5^e mandat le 28 avril 2016.

BÉNÉVOLES QUI ŒUVRENT AU SEIN DES COMITÉS DE L'ORDRE

COMITÉ DE COORDINATION

René Mongeau, agr., président

Éric Lavoie, agr., vice-président et président du comité d'admission

Larry Bernier, agr., président du comité de la formation des agronomes

Luc Cyr, agr., représentant du comité de formation continue (une rencontre)

Isabelle Dubé, agr., présidente du comité de formation continue

Vital Nault, agr., président du comité des équivalences

André St-Hilaire, agr., président du comité d'inspection professionnelle

COMITÉ D'ADMISSION

Éric Lavoie, agr., président du comité

Luc Cyr, agr.

Bruno Demers, agr.

Pierre Dionne, agr.

Yvan Girard, agr.

Alain Perras, agr.

Pascal Thériault, agr.

Comité des examinateurs à l'une ou l'autre des trois sessions d'examen à la pratique :

Ayitre Akpakouma, agr.

Diane Allard, agr.

Thierry Balthazard, agr.

Guy Bergeron, agr.

Dominique Blanchard, agr.

Mario Bouchard, agr.

Laure Boulet, agr.

Luc Boutin, agr.

Grégoire Brisson, agr.

Isidore Charron, agr.

Hélène Cliche, agr.

Samira Chbouki, agr.

Caroline Collard, agr.

Samuel Comtois, agr.

Nathalie Côté, agr.

Bruno Demers, agr.

Mohamed Derouich, agr.

Marie Despars, agr.

Pierre Desrosiers, agr.

Michel Duval, agr.

Francis Goulet, agr.

Caroline Grégoire, agr.

Gilles Guilbault, agr.

Véronique Guillemette, agr.

Véronique Janelle, agr.

Stéphane Laberge, agr.

Claude Lambert, agr.

Pierre-Paul Léger, agr.

Lanwi Lekezime, agr.

Michel Lemelin, agr.

Andréane Martin, agr.

Éric Massicotte, agr.

Gilles Montcalm, agr.

Marie-Eve Moreau, agr.

Robert Oigny, agr.

Georges Parent, agr.

Alain Perras, agr.

Michel Perron, agr.

André Pettigrew, agr.

André Picard, agr.

Agnès Ratelle, agr.

Frédéric Robert, agr.

Virginie Rochet, agr.

André St-Hilaire, agr.

Gaston J. St-Laurent, agr.

Mario Séguin, agr.

Véronique Samson, agr.

Robert Savage, agr.

Janylène Savard, agr.

Marie-Claude Savard, agr.

Jean-Jacques Simard, agr.

Marie-Claude Sirois, agr.

Martial Tremblay, agr.

Sébastien Whissell, agr.

COMITÉ DES ÉQUIVALENCES

Vital Nault, agr., président du comité

Martine Chouinard, agr.

Jacques Goulet, agr.

Robert Lagacé, agr.

Julie Major, agr.

Pascal Thériault, agr.

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Sylvie Lévesque, agr., présidente du comité (du 1^{er} avril au 26 octobre 2016)

Isabelle Dubé, agr., présidente du comité (à compter du 3 décembre 2016)

Larry Bernier, agr.

Luc Cyr, agr.

Christian Gonthier, agr.

Jean-Sébastien Laflamme, agr.

Kevin Wade, agr.

COMITÉ DE LA FORMATION DES AGRONOMES

Larry Bernier, agr., responsable nommé par l'Ordre

Mathieu Lavoie, nommé par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR)

Nicolas Dumont (suppléant), nommé par le MEESR

Jean F. Bernier, agr., nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

Julie Major, agr., nommée par le BCI
Vital Nault, agr., nommé par l'Ordre

COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS D'ÉQUIVALENCES

Suzelle Barrington, agr.

Raymond Levallois, agr.

Serge Lussier, agr.

François P. Chalifoux, agr.

COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS DU SYNDIC

Robert Blanchette, représentant du public

Sylvain Blanchette, représentant du public

Nathalie Côté, agr.

Éric Léger, agr.

Donald Michaud, agr.

Gaston Saint-Laurent, agr.

COMITÉ DE SUPERVISION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

René Mongeau, agr., président

Cécile Beaumont, administratrice nommée

Richard Dessureault, agr.

Robert Lapalme, agr.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

André St-Hilaire, agr., président du comité
Gérard Blais, agr.
Isabelle Couture, agr.
Mohamed Derouich, agr.
Hugues Francoeur, agr.
Guy Gosselin, agr.
Marc Préfontaine, agr.*

Inspecteurs :

Chantal Foulds, agr.
(Agroenvironnement et régie de la production végétale)
Jocelyn Magnan, agr.
(Agroenvironnement et régie de la production végétale)
Lucie Maltais, agr.
(Agroenvironnement et régie de la production végétale)
François Durand, agr. (Aménagement et conservation des sols)
Nicolas Jobin, agr. (Économie, gestion et financement agricoles)
Jean Lecours, agr. (Économie, gestion et financement agricoles)
Bernard Doré, agr. (Régie de la production animale)
Guy Saint-Laurent, agr. (Régie de la production animale)
Guillaume Grégoire, agr. (Régie des terrains de golf)

COMITÉ SCIENTIFIQUE DU CONGRÈS 2016

Alain Bourque (Ouranos), président
Valérie Gravel, agr., Université McGill
Guillaume LaBarre, agr., Ordre des agronomes du Québec
René Mongeau, agr., Ordre des agronomes du Québec
Charles-Félix Ross, agr., Union des producteurs agricoles
Anne Vanasse, agr., Université Laval
Claude Villeneuve, Université du Québec à Chicoutimi

COMITÉ SUR LA RÉMUNÉRATION ET LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES

Rémi Lafond, agr., président
Cécile Beaumont, administratrice nommée
Martine Giguère, agr.
Robert Lapalme, agr.
René Mongeau, agr.
Frédéric Robert, agr.

COMITÉ SUR LES PRIX HONORIFIQUES DE L'ORDRE

René Mongeau, agr., président
Yvon Bertrand, agr.
Martine Bourgeois, agr.
Michel Brosseau, agr.
Gérald Pelletier, agr.

COMITÉ SUR LES RÉOLUTIONS

Cécile Beaumont, administratrice nommée
Martine Bourgeois, agr.
Katia Colton-Gagnon, agr.
Jean-Claude Tessier, agr.

COMITÉ AD HOC EN AGROFORESTERIE

Frédéric Lebel, agr.
Cécile Tartera, agr.
Louis Lefebvre, agr.

COMITÉ AD HOC SUR LES EXIGENCES LIÉES À LA JUSTIFICATION AGRONOMIQUE POUR RECOMMANDER CERTAINS PRODUITS SANITAIRES

Danielle Bernier, agr.
Luc Bourgeois, invité
Katia Colton-Gagnon, agr.
Jean Durand, agr.
David Girardville, agr.
François Labrie, agr.
Gabriel Perras, agr.
Gaétan Roy, agr.
Patrice Thibault, agr.
Catherine Thireau, agr.
Michel Tremblay, agr.

COMITÉ AD HOC SUR LE FONDS DE STABILISATION DE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Cécile Beaumont, administratrice nommée
Yveline Martin, agr.
Ghislaine Roch, agr.
Jean-Jacques Simard, agr.

COMITÉ AD HOC SUR LE RECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Frédéric Robert, agr., président du comité
Éric Beaulieu, agr.
Josée Bédard, agr.
Pierre Bélanger, agr.
Daniel Bernier, agr.
Pascale Cantin
Isabelle Giguère, agr.
Louis Jean, agr.
François Labrie, agr.
Denis Potvin, agr.
Sophie St-Louis, agr.
Martine Talbot, agr.
Jean Vigneux, agr.

COMITÉ AD HOC SUR LA RÉVISION DE LA GRILLE DE RÉFÉRENCE SUR LES ACTES AGRONOMIQUES POSÉS EN PRODUCTION ANIMALE

Christiane Blanchet, agr.
Andrée Bourgeois, agr.
Éric Dion, agr.
Bernard Doré, agr.
Michel Duval, agr.
Guy Gosselin, agr.
Ghislaine Roch, agr.
Guy Saint-Laurent, agr.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA TRANSITION EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Richard Sénéchal, agr., président du groupe de travail
Cécile Beaumont, administratrice nommée
Richard Dessureault, agr.
Rémi Lafond, agr.
Frédéric Robert, agr.

SOUS-COMITÉ AD HOC SUR LES PESTICIDES

Danielle Bernier, agr.
Hugues Francoeur, agr.
François Labrie, agr.
David Lucas-Girardville, agr.
Louis Ménard, agr.
Gabriel Perras, agr.
Michel Tremblay, agr.

** remplaçant du président (art. 110 du Code des professions)*

RAPPORT DU PRÉSIDENT



L'année 2016-2017 se caractérise par la concrétisation de plusieurs projets élaborés au cours des dernières années et ciblés dans le *Plan de développement stratégique 2015-2020* pour soutenir la compétence des agronomes et la confiance du public envers la profession. Des projets essentiels pour supporter le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire

du Québec qui proposent des pratiques agronomiques adaptées aux enjeux actuels et aux défis à venir.

C'est grâce aux décisions judicieuses des administratrices et administrateurs de l'Ordre, éclairés des travaux d'analyse d'une équipe interne compétente et de l'expertise des nombreux agronomes que de substantiels projets ont résulté à de nouvelles normes qui, pour certaines, sont entrées en application dès cette année.

COMPÉTENCES AGRONOMIQUES ET ENJEUX DE SOCIÉTÉ

Cadres de pratique

Ainsi, de nouveaux cadres de pratique ont été finalisés cette année. Ils sont venus apporter les précisions nécessaires aux agronomes en matière de phytoprotection et de santé et de bien-être des animaux. Deux grands enjeux contemporains auxquels font face tous les acteurs du secteur agricole, dont les agronomes en première ligne. La responsabilité professionnelle qui nous incombe dans ces domaines nécessitait de préciser et d'uniformiser nos règles de pratique; ce faisant, elles clarifient aussi certaines bases nécessaires à l'indépendance professionnelle.

D'autres sont en développement, dont le projet de *Cadre d'intervention concernant les actes réservés entre les agronomes et les ingénieurs forestiers dans le domaine de l'agroforesterie*. Ce secteur de pratique a pris de l'ampleur dans plusieurs domaines d'aménagement, tant agricole que du territoire, et fait appel à de multiples compétences professionnelles. La collaboration interprofessionnelle agronomes-ingénieurs forestiers est ici particulièrement mise en valeur et le document de travail rédigé à cette fin trace la voie d'une multidisciplinarité bénéfique à la clientèle.

Par ailleurs, à la demande des agronomes praticiens dans le recyclage des matières résiduelles fertilisantes (MRF), le comité *ad hoc* sur le recyclage des matières organiques de l'Ordre a élaboré une grille de référence relative à un *Plan agroenvironnemental de recyclage des matières résiduelles fertilisantes* (PAER). Cette grille précise les éléments à considérer et à intégrer dans le PAER. Elle définit également les rôles respectifs entre l'agronome qui réalise et signe le plan agroenvironnemental de fertilisation et celui qui élabore et signe le PAER. Cette grille de référence sera applicable pour la saison de culture 2018. Toutefois, un agronome peut l'appliquer pour les projets de recyclage de l'été et de l'automne 2017.

Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire du Québec et la protection de son patrimoine agricole sont une préoccupation constante pour l'Ordre des agronomes du Québec. Alors qu'en 2016 l'enjeu de l'accaparement des terres agricoles retenait encore une fois l'attention de la population et des médias, l'Ordre a fait parvenir ses *Commentaires concernant le projet de loi n° 599: loi visant à contrer l'accaparement des terres agricoles aux instances législatives*. Ce document a permis de rappeler aux élus et à la population la position de l'Ordre quant à l'importance de la préservation du capital nourricier du Québec, à sa mise en valeur et à la contribution des agronomes, dans une perspective de protection du bien public.

D'autre part, l'Ordre a été invité par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et par celui de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) à émettre des commentaires sur les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

Trois orientations ont découlé du travail confié au comité *ad hoc* sur l'aménagement du territoire:

1. Planifier l'aménagement de la zone agricole de manière à créer un cadre propice à la pratique de l'agriculture, dans le respect des particularités du milieu.
2. Assurer un développement durable des activités agricoles en harmonie avec les différents usages du territoire.
3. Assurer la mise en valeur du plein potentiel agricole du territoire québécois et la vitalité de ses collectivités.

Les commentaires de l'Ordre concernent surtout le rôle clé de l'agronome dans la planification et la caractérisation du territoire agricole dans le but de maintenir et de développer les activités agricoles. L'agronome y est positionné comme une ressource incontournable dans la réalisation des *Plans de développement de la zone agricole* (PDZA) et pour le suivi et la mise en œuvre des actions précisées au PDZA.

GOUVERNANCE DU SYSTÈME PROFESSIONNEL

Code des professions

En août 2016, l'Ordre a réagi au projet de loi n° 98 en publiant le document intitulé *Mémoire sur le projet de loi n° 98: Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel*. Celui-ci a été présenté à la Commission des Institutions de l'Assemblée nationale du Québec. Dans ce mémoire, l'Ordre salue la volonté de la ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, M^e Stéphanie Vallée, de moderniser le *Code des professions* et commente les divers aspects de la loi qui le touche. L'Ordre a ainsi contribué à assurer la protection du public en ce qui a trait à la pratique de l'agronomie.

Modernisation de la *Loi sur les agronomes*

Au cours de l'année 2016-2017, le travail s'est poursuivi avec l'Office des professions du Québec (OPQ) concernant le projet de loi visant à moderniser la *Loi sur les agronomes*. L'Ordre a apporté de nouvelles précisions sur les activités réservées aux agronomes, plus particulièrement en matière d'alimentation animale et de transformation alimentaire. L'Office a aussi rencontré des agronomes de ces secteurs, en vue de valider certains aspects de la pratique faisant partie des discussions et il nous assure que ce dossier demeure l'une de ses priorités.

Administration générale des affaires de l'Ordre

Les affaires générales de l'Ordre sont sous la gouverne de deux instances. Ainsi, le conseil d'administration a le devoir de veiller à l'administration générale des affaires de l'Ordre par l'application du *Code des professions* et de la *Loi sur les agronomes* et des règlements qui en découlent, dont le *Code de déontologie des agronomes*. Il détermine aussi les grandes orientations de notre organisation. Le comité exécutif de l'Ordre des agronomes du Québec, quant à lui, voit à l'administration des affaires courantes et exerce tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui a délégués.

Ainsi, outre les grands dossiers présentés en synthèse précédemment, l'Ordre doit d'abord exercer son mandat premier de protection du public, à l'aide de divers outils : admission, formation continue, inspection, discipline, etc. Les pages qui suivent font état des nombreuses activités menées à cette fin et démontrent que l'Ordre a totalement assumé son mandat au cours de cette année, et ce, tel qu'établi préalablement par son cadre budgétaire.

Par ailleurs, l'année 2016-2017 a été l'occasion d'amorcer une révision de la gouvernance interne. Le plan de développement stratégique en avait fait un objectif important, mais la disponibilité des ressources nécessaires imposait le choix d'un moment opportun.

Conséquemment, comme les grands dossiers agronomiques arrivaient à maturité, 2016-2017 a été le moment privilégié pour engager un vaste projet de modernisation de la gouvernance, d'autant plus que l'entrée en vigueur prochaine d'importantes modifications au *Code des professions* annonce des changements législatifs auxquels chaque ordre devra se conformer. Une première orientation déterminante a ainsi été décidée cette année par le conseil d'administration, soit celle d'abolir le comité exécutif et de mettre en place les trois comités suivants : comité de gouvernance, comité des ressources humaines et comité des finances et d'audit. Cette décision a été prise afin de permettre d'élargir la participation des agronomes aux orientations de l'Ordre puisque plusieurs consœurs et confrères contribueront aux travaux de ceux-ci.

REMERCIEMENTS

Voici donc mon dernier rapport annuel à titre de président. Un bilan des huit années de ma présidence à l'Ordre des agronomes du Québec a été diffusé au printemps 2016. J'y ai remercié nombre d'acteurs qui ont contribué au développement agronomique du Québec. Je veux ici réitérer mes plus sincères remerciements aux personnes avec qui j'ai eu la chance de travailler en vue de dégager les orientations qui nous semblaient les plus bénéfiques pour celles et ceux qui comptent sur les agronomes, soit les agriculteurs et agricultrices, ainsi que le grand public. J'adresse donc tous mes remerciements aux personnes qui se sont dévouées à l'Ordre : à l'équipe permanente, aux administrateurs et administratrices, aux nombreux et nombreuses agronomes des divers comités, au vice-président, Éric Lavoie, qui m'a solidement secondé tout au long de ces années et au directeur général, Guillaume LaBarre, pour son engagement. Les retombées positives de ces années leur reviennent en grande partie!



René Mongeau, agronome
Président

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE



Le directeur général de l'Ordre des agronomes du Québec a pour mandat de soutenir les instances politiques et d'assurer la bonne gouvernance et le fonctionnement efficace de notre organisation.

Je suis aussi responsable de la planification opérationnelle, de l'organisation, de la direction, de la coordination et des contrôles des activités de l'Ordre.

Pour ce faire, je peux compter sur la collaboration de l'équipe dédiée de la permanence et sur de nombreux bénévoles. La lecture de ce rapport annuel vous permettra de constater l'ampleur des travaux effectués à l'Ordre au cours des douze derniers mois tant dans le cadre de notre mandat de protection du public que dans celui que s'est donné le conseil d'administration consistant à appuyer les agronomes du Québec dans le développement de leurs compétences et à les encadrer dans l'exercice de leur profession.

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE 2015-2020

L'Ordre s'est doté, en 2015, d'un plan de développement stratégique d'envergure ayant pour but d'améliorer sa capacité à répondre aux enjeux de notre secteur et d'assurer la pérennité de l'agronomie au Québec. Chaque réalisation dont fait état ce rapport annuel a été planifiée en fonction des orientations autour desquelles s'oriente ce plan.

Bien entendu, les projets qui y sont reliés doivent se faire sans entraver la poursuite des activités régulières, souvent imposées par les différents règlements en vigueur. Conscient de cet état, le conseil d'administration a priorisé, lors de la séance de décembre 2016, les axes d'intervention suivants pour la prochaine année : la formation continue, le leadership de l'Ordre et des agronomes, la gouvernance ainsi que la relève. Voici, ce qui, à ce jour, a été réalisé.

UNE NOUVELLE POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE

Le conseil d'administration de l'Ordre a adopté, le 17 mars 2017, la nouvelle *Politique de formation continue* qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2017. La mise à jour de la Politique était nécessaire afin de la moderniser et d'y intégrer de nouveaux outils, tels que les sessions de formation par webdiffusion et la déclaration obligatoire des heures de formation continue en ligne. Cette démarche a également permis de simplifier les procédures administratives d'accréditation des activités de formation continue offertes par nos partenaires.

LE LEADERSHIP DE L'ORDRE ET DES AGRONOMES

L'Ordre répond à son mandat de protection du public en apportant un éclairage neutre dans les dossiers d'actualité. Il n'hésite pas à positionner la profession afin de faire rayonner son apport dans la société. Vous aurez pu constater la façon dont plusieurs dossiers d'actualité ont été traités dans le rapport du président qui précède ces pages. Bien entendu, ces dossiers nécessitent la collaboration de plusieurs intervenants, dont le personnel de la permanence. Celui-ci apporte son expertise et assure la coordination des comités de travail formés d'agronomes dont les noms apparaissent aux premières pages de ce document. Je les remercie grandement pour l'excellence de leur travail et le professionnalisme qu'ils démontrent. Je suis très fier d'avoir le privilège de diriger une équipe d'une telle qualité.

LA GOUVERNANCE DE L'ORDRE

Lors de la réalisation du plan de développement, il a été convenu que l'Ordre optimise son processus décisionnel et opérationnel, et ce, dans un contexte québécois propice à la mise à jour de la gouvernance. Un groupe de travail a ainsi été mis en place et a réalisé une analyse des processus décisionnels de l'Ordre. Les travaux qui se sont déroulés de décembre 2016 à la fin de l'année ont nécessité une participation très active de la permanence afin d'épauler les membres de ce comité qui remettront leur rapport en juin prochain au conseil d'administration. Le groupe de travail et le conseil d'administration ont pu compter sur l'appui d'un spécialiste de la gouvernance des organismes sans but lucratif du Québec, M. Daniel Lapointe.

LA RELÈVE ET L'ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Dans le but d'accroître le nombre de membres issus des programmes universitaires québécois et de l'immigration et d'améliorer le processus d'intégration professionnelle, l'Ordre a créé le statut « membre étudiant » qui s'adresse aux étudiants des facultés d'agriculture des universités Laval et McGill ainsi qu'aux candidats aux équivalences de formation ou de diplôme. Le projet a débuté au mois d'août 2016 et des actions concrètes et constructives ont été posées par l'équipe du projet. À ce jour, quelque 183 membres étudiants bénéficient des avantages que l'Ordre leur offre.

Par ailleurs, trois journées d'examen d'admission à l'Ordre ont été réalisées en 2016-2017. En tout, 119 nouveaux agronomes ont été admis dans le cadre des trois cérémonies d'assermentation. Lors de celles-ci, le président de l'Ordre, ainsi que des personnes clés des milieux de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'enseignement ont eu l'occasion de s'adresser aux nouveaux membres afin de les sensibiliser à leurs nouvelles responsabilités de membres d'un ordre professionnel. La présence des présidences des sections régionales à cet important événement permet à nos jeunes consœurs et confrères de mieux connaître le rôle des sections et de profiter d'un excellent réseautage.

Comme je le précisais précédemment, quoique le développement stratégique soit des plus important, les activités courantes le sont tout autant. Voici quelques dossiers qui ont aussi fait l'objet d'une attention particulière au cours des douze derniers mois.

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Vous trouverez dans la section *Activités en lien avec le contrôle de l'exercice de la profession* les données statistiques relatives à la formation initiale des agronomes, à la reconnaissance des équivalences de diplôme et de formation, au processus d'admission, à l'inspection professionnelle, à la formation continue ainsi qu'au programme d'assurance responsabilité professionnelle des agronomes. Ce sont ces activités, réalisées quotidiennement, qui permettent à l'Ordre de s'assurer que la pratique de l'agronomie réponde aux plus hauts standards. Elles sont d'ailleurs communes aux quarante-six ordres professionnels du Québec et sont régies par la même loi-cadre, soit le *Code des professions*.

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Les ressources de l'Ordre ont aussi consacré beaucoup d'énergie à faire rayonner la profession en faisant connaître au public un point de vue neutre et éclairé et en proposant aux agronomes des outils d'encadrement de la pratique. Les dossiers de la santé et du bien-être des animaux, de la phytoprotection et des pesticides, des matières résiduelles fertilisantes, de l'aménagement du territoire et de la protection des activités agricoles ne sont que quelques exemples où l'expertise des agronomes a été sollicitée. Les grilles de référence, les lignes directrices et les mémoires proposés cette année sont le fruit de la collaboration entre plusieurs agronomes experts. Ces documents fort pertinents pour la pratique agronomique sont tous accessibles sur le site Web de l'Ordre au www.oaq.qc.ca.

COMMUNICATIONS

L'Ordre attache une grande importance à la qualité de ses communications tant avec ses membres qu'avec ses partenaires et avec le grand public. La modernisation de nos méthodes s'est poursuivie cette année.

Les nouveaux outils informatiques disponibles nous ont permis d'être nettement plus efficaces en offrant aux agronomes une nouvelle plateforme pour le renouvellement de leur inscription au tableau de l'Ordre et pour la mise à jour de leur dossier professionnel. Les membres des différents comités ont aussi accès à un système de collaboration facilitant le partage de leurs documents et la gestion de leurs rencontres.

En 2016-2017, l'Ordre a continué d'accentuer sa présence sur les médias sociaux. Cinq vidéos ont été publiées sur *YouTube* et de nouveaux contenus originaux sont apparus sur la page *Facebook* officielle. À cet effet, l'Ordre a créé trois capsules hebdomadaires, soit *La question agronomique*, *La citation agronomique* et *Année internationale des légumineuses*.

L'équipe de la permanence a planifié et organisé le congrès annuel 2016 sous le thème *L'adaptation de la pratique de l'agronomie aux changements climatiques*. Quelque 550 personnes y ont participé et pour une première fois, l'Ordre offrait la possibilité d'assister à certaines conférences et à des ateliers de formation par webdiffusion en simultanée ou en différé. Cette offre a été des plus appréciée.

Et il ne faut surtout pas oublier l'*AgroExpress* qui vous est livré toutes les deux semaines; il vous permet de vous tenir informés des actualités professionnelles et de la pratique. Vous y trouverez aussi plusieurs offres des partenaires et collaborateurs de l'Ordre qui ont été sélectionnés de manière à bonifier la valeur de votre inscription au tableau des membres. Ne le manquez surtout pas!

AFFAIRES LÉGALES

L'Ordre se doit de respecter les lois et règlements qui régissent son champ d'activité. Pour ce faire, les affaires légales s'occupent de la réglementation, de la discipline et de toute autre demande qui lui est faite. Les rapports des activités du conseil de discipline et de la pratique illégale vous font état des différents statistiques. Il va sans dire que la modernisation de la *Loi sur les agronomes* qui vise à préciser le champ descriptif de la profession et les actes réservés des agronomes ainsi que la refonte du *Code des professions* de la ministre de la Justice du Québec ont requis de nombreuses heures afin de préparer les commentaires et mémoires déposés devant la Commission des institutions de l'Assemblée nationale, à l'Office des professions du Québec ou au Conseil interprofessionnel du Québec.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE (SUITE)

Par ailleurs, l'Ordre a déposé à l'Office des professions du Québec un *projet de Règlement sur les dossiers, les bureaux et la cessation d'exercice des agronomes* et est en attente de ses commentaires. Ce projet fera l'objet d'une consultation auprès de l'ensemble des agronomes, avant son adoption.

REPRÉSENTATIONS

À titre de directeur général, je participe régulièrement aux rencontres avec nos différents partenaires. Ces échanges constructifs et l'objectivité de l'Ordre au regard des différents sujets traités apportent un nécessaire éclairage au tourbillon d'information que le public reçoit de toutes parts.

Par ailleurs, je collabore aux travaux d'Agronomes Canada qui réunit les organismes de réglementation provinciaux. Au cours de la dernière année, le comité opérationnel, dont je fais partie, a travaillé à la rédaction d'une norme nationale d'éducation afin de remplir les obligations nationales en matière de mobilité de la main-d'œuvre. L'harmonisation des exigences d'agrément permettra ainsi aux agronomes de pratiquer partout au pays. Un projet de partenariat avec les facultés d'agronomie canadiennes est aussi prévu au plan d'action. Ces travaux visent aussi à promouvoir le rôle des agronomes et de l'agronomie au Canada; en ce sens, des efforts ont été consacrés à la réalisation d'un projet de communication et à la mise en place d'une image de marque distinctive. L'infolettre qui est régulièrement incluse dans votre *AgroExpress* est l'un des maillons de ce projet.

Je ne peux terminer ce rapport sans souligner l'apport exceptionnel du vice-président, Éric Lavoie, qui a mis à profit ses compétences et qui a contribué à l'avancement de la profession au cours des douze dernières années, tout un exploit!

Je profite aussi de cette tribune pour remercier sincèrement le président sortant, René Mongeau, avec qui j'ai eu le privilège d'apprendre les rouages d'un ordre professionnel et qui m'a fait confiance en 2013 en me permettant de me joindre à l'équipe de la permanence de l'Ordre. Son engagement au sein de la profession a permis de faire mieux connaître les compétences de l'agronome, ce professionnel aux multiples facettes trop souvent méconnues. Le milieu professionnel doit beaucoup à l'agronome Mongeau pour son implication qui aura fait avancer plusieurs dossiers, dont celui de la phytoprotection qui passera certainement à l'histoire!

Merci Éric!
Merci René!

A handwritten signature in black ink, reading 'Guillaume LaBarre' followed by 'Agro. Adm. A.' in smaller letters.

Guillaume LaBarre, agronome, Adm.A., MBA
Directeur général et secrétaire

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MANDAT

Le conseil d'administration a le devoir de veiller à l'administration générale des affaires de l'Ordre ainsi qu'à l'application du *Code des professions*, de la *Loi sur les agronomes* et des règlements qui en découlent, dont le *Code de déontologie des agronomes*. Il détermine aussi les grandes orientations de l'Ordre.

ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

Au cours de l'exercice financier 2016-2017, les administrateurs du conseil d'administration ont participé à quatre séances régulières et ils ont été convoqués à trois séances extraordinaires tenues par conférence téléphonique. Lors de ces réunions, en plus d'adopter des résolutions courantes, les membres ont donné des orientations sur les sujets présentés ci-dessous. L'assemblée générale annuelle (AGA) 2015-2016 des membres a eu lieu à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval, à Québec, le jeudi 15 septembre 2016. Celle de 2016-2017 se déroulera à l'hôtel Delta de Sherbrooke, le jeudi 21 septembre 2017. Voici les principales résolutions adoptées.

Ressources humaines

- Adopter le plan d'effectif 2016-2017.
- Nommer l'agronome Daniel Lussier à titre de syndic *ad hoc* pour le traitement d'un dossier de discipline
- Nommer les inspecteurs pour la réalisation du programme de surveillance générale 2016-2017 et les autoriser à agir comme enquêteurs et experts afin de seconder le comité d'inspection professionnelle.
- Nommer Marc Préfontaine à titre de président suppléant du comité d'inspection professionnelle.
- Nommer M^e Geneviève Roy et M^e Caroline Leblanc à titre de secrétaires substitués du conseil de discipline de l'Ordre.
- Nommer le représentant, le délégué ainsi que le substitut au Conseil interprofessionnel du Québec.
- Appuyer la candidature du président, René Mongeau à titre de président d'Agronomes-Agrologists Canada.

Comités

- Élire les membres du comité exécutif 2016-2017 et le nommer à titre de comité de suivi de la planification stratégique 2015-2020.
- Convenir que seuls les membres ayant le statut de «membre régulier» peuvent être nommés sur les comités statutaires de l'Ordre.
- Nommer les membres des comités légaux et d'orientation de l'Ordre et leur confier certains mandats particuliers.
- Nommer les représentants de l'Ordre au sein de groupes de travail externes.

Affaires légales et professionnelles

- Mettre en place le projet de modernisation des règles et des politiques de gouvernance de l'Ordre.
- Adopter le plan d'action 2016-2017.
- Convenir de prioriser les dossiers suivants en 2016-2017 :
 - la formation continue;
 - le leadership de l'Ordre et des agronomes;
 - la gouvernance;
 - la relève.
- Convenir de la démarche de suivi pour la réalisation des plans d'action annuels, et ce, en regard du plan de développement stratégique 2015-2020.
- Convenir des critères du projet de formation à présenter au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme *Accès aux ordres professionnels*.
- Approuver le *Cadre d'intervention concernant les actes réservés (exclusifs ou partagés) entre les agronomes et les ingénieurs forestiers dans le domaine de l'agroforesterie* qui servira de base lors des discussions avec l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec.
- Adopter le *Projet de règlement sur la tenue de dossier et la cessation d'exercice* ainsi que la *Grille de référence de l'Ordre des agronomes du Québec concernant la tenue des dossiers*.
- Approuver les recommandations du comité de la formation des agronomes en regard des crédits agronomiques.
- Approuver la *Politique de formation continue 2017-2019* ainsi que le *Guide pour l'accréditation d'activités de formation continue*.
- Adopter la *Politique d'utilisation d'aide à la formation agronomique internationale*.
- Convenir des suivis à effectuer en regard des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale du 15 septembre 2016.
- Convenir des démarches à effectuer auprès de différentes instances dans les dossiers suivants :
 - l'indépendance professionnelle et le conflit d'intérêts;
 - l'aménagement du territoire;
 - l'accaparement des terres et de celles laissées à l'abandon.
- Appuyer le *Protocole d'entente au regard de la norme nationale pour exercer la profession d'agronomie au Canada* proposé par Agronomes-Agrologists Canada et mandater le président de le cosigner avec les autres représentants des instituts canadiens.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (SUITE)

- Approuver les mémoires et les commentaires suivants :

- Mémoire sur le projet de loi n° 98 — *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel à déposer à la Commission des institutions dans le cadre des consultations particulières sur ce dossier.*
- Commentaires sur le Projet de loi n° 599: *Loi visant à contrer l'accaparement des terres agricoles tel qu'ils apparaissent à déposer dans le cadre de la consultation publique dans ce dossier.*

- Appuyer la demande d'amendement du Collège des médecins du Québec au projet de loi n° 98 — *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel en regard du dossier de l'inconduite sexuelle.*

Administration et budget

- Adopter les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.
- Adopter le budget annuel 2017-2018.
- Recommander à l'assemblée générale annuelle 2016 de l'Ordre de recourir aux services de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton pour la vérification des états financiers 2016-2017.
- Recommander aux membres réunis en assemblée générale annuelle, le 15 septembre 2016, d'adopter une hausse de cotisation de 7,75 \$ pour le renouvellement du permis d'exercice 2017-2018.
- Convenir de transférer les sommes cumulées à l'Ordre dans le fonds de stabilisation de la prime d'assurance responsabilité professionnelle au fonds mis en place par La Capitale qui le gérera et le bonifiera selon les règles identifiées au contrat.
- Convenir des conditions salariales de la présidence et de la vice-présidence de l'Ordre, à compter du mandat 2017-2019.
- Convenir de la mise en place d'une politique de rémunération pour les membres du comité d'inspection professionnelle.
- Convenir d'un ajustement aux jetons de présence des administrateurs pour leur participation à une séance du comité exécutif ou du conseil d'administration.

Communications et affaires publiques

- Nommer les récipiendaires des différents prix de l'Ordre.
- Adopter les modifications proposées par le comité sur les prix honorifiques quant aux conditions de présentation des dossiers de candidature aux différents prix honorifiques de l'Ordre.
- Appuyer le Regroupement pour un Québec en santé.
- Appuyer le réseau d'entraide Fierté agricole.

MANDAT

Le comité exécutif de l'Ordre des agronomes du Québec voit à l'administration des affaires courantes et exerce tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui a délégués.

ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

Au cours de l'année financière 2016-2017, le comité exécutif s'est réuni à huit reprises, dont une fois par conférence téléphonique. Les administrateurs ont aussi répondu à cinq consultations effectuées par courriel, selon les normes en vigueur. Les dossiers administratifs et financiers ont été à l'ordre du jour de toutes les séances. Le comité exécutif a aussi travaillé à titre de comité de suivi de la planification stratégique et, en ce sens, a été mandaté de proposer une priorisation des dossiers en regard des ressources humaines et financières disponibles. Voici les principales résolutions adoptées.

Ressources humaines

- Recommander au conseil d'administration d'adopter le plan d'effectif 2016-2017.
- Recommander au conseil d'administration d'adopter la liste des membres œuvrant au sein des différents comités de l'Ordre en 2016-2017.
- Compléter la formation ou mettre en place des comités pour répondre à des besoins ponctuels.
- Recommander au conseil d'administration que seuls les membres ayant le statut de « membre régulier » peuvent être nommés sur les comités statutaires de l'Ordre.
- Approuver la recommandation du directeur général à l'effet de recourir aux services d'une firme spécialisée pour le recrutement au poste des communications.

Affaires légales et professionnelles

- Approuver les modifications au tableau des membres.
- Accorder, en vertu de l'article 37 de la *Charte de la langue française*, des permis d'exercice temporaires pour une période d'au plus un an.
- Traiter des dossiers relatifs à l'application des articles 45.1 et 55.1 du *Code des professions* et accepter d'inscrire un nouveau membre ou de maintenir l'inscription de membres au tableau des membres étant donné qu'il n'y avait pas de lien entre la décision judiciaire fournie et la pratique de l'agronomie.
- Accorder les équivalences de diplôme et de formation et approuver les cheminements de formation.
- Imposer à certains agronomes un stage ou des cours, sur recommandation du comité d'inspection professionnelle et en approuver le suivi.
- Effectuer le suivi des recommandations du comité d'inspection professionnelle à la suite d'inspections particulières d'agronomes.

- Compléter la composition de certains comités de l'Ordre nommés par le conseil d'administration et proposer certains mandats.
- Approuver la demande d'appui du Centre de recherche sur les grains (CEROM) dans le cadre d'un projet visant à améliorer l'autonomie décisionnelle des intervenants du secteur afin de réduire massivement l'utilisation de néonicotinoïdes dans les grandes cultures au Québec.
- Recommander au conseil d'administration de positionner l'Ordre en regard de différents dossiers d'actualité reliés à l'agronomie.

Administration et budget

- Convenir de l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour l'indexation de la charte salariale des employés de l'Ordre, des jetons de présence et de la hausse de la cotisation.
- Recommander au conseil d'administration de proposer une hausse de cotisation de 7,75 \$ pour le renouvellement du permis d'exercice 2017-2018.
- Recommander au conseil d'administration de transférer les sommes cumulées à l'Ordre dans le fonds de stabilisation de la prime d'assurance responsabilité professionnelle au fonds mis en place par La Capitale qui le gèrera et le bonifiera selon les règles identifiées au contrat.
- Approuver les tarifs 2017-2018 des produits et services de l'Ordre.
- Accorder une aide financière d'au plus 500 \$ à une agronome à même le fonds d'aide à la formation agronomique internationale.
- Recommander au conseil d'administration de maintenir le *statu quo* sur la *Politique de remboursement des frais de séjour et de déplacement*.

Communications et relations publiques

- Recommander au conseil d'administration d'approuver la programmation du congrès 2017 proposée.
- Approuver ou refuser les offres de partenariats, selon les ressources financières de l'Ordre.
- Approuver le logo du congrès 2016.
- Approuver l'entente avec le Centre de référence en agriculture et en agroalimentaire du Québec (CRAAQ) pour la webdiffusion simultanée des conférences du congrès 2016 et en différé.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Au 1^{er} avril 2016, 3 349 membres étaient inscrits au tableau des membres de l'Ordre.

- 206 membres n'ont pas renouvelé leur demande d'inscription au tableau.
- 1 radiation temporaire a été imposée par le conseil de discipline.
- 55 membres se sont réinscrits.
- 118 nouveaux membres se sont inscrits à la suite des examens d'admission en cours d'année. De ce nombre, 21 avaient préalablement obtenu une équivalence de diplôme ou de formation.
- 1 permis temporaire a été délivré et l'agronome est devenu membre régulier puisqu'il a réussi l'examen de l'Office québécois de la langue française par la suite.
- 1 permis temporaire a été renouvelé.
- 2 permis temporaires n'ont pas été renouvelés.
- 1 permis restrictif temporaire a été délivré et un autre a été renouvelé.
- 7 membres sont décédés.

Ainsi, en date du 31 mars 2017, le tableau des membres de l'Ordre comprend 3 304 agronomes.

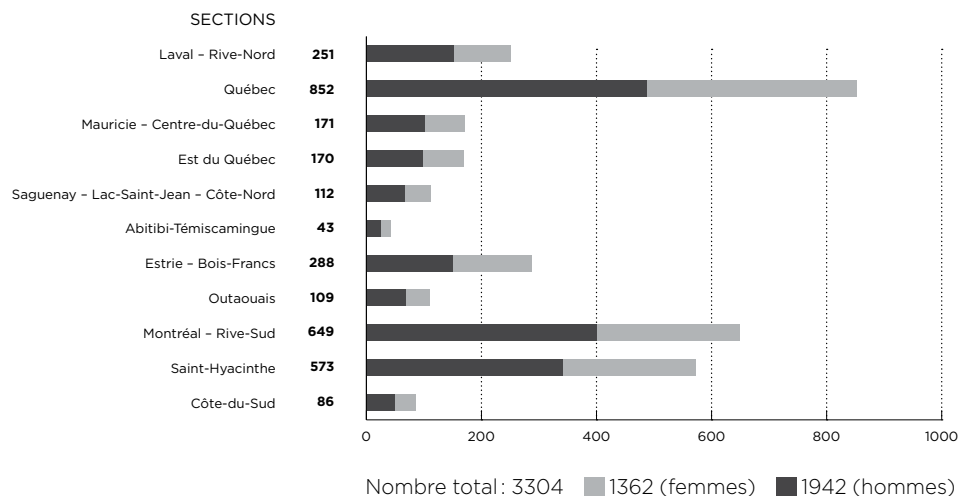
Le montant de la cotisation pour 2016-2017 était de 534,29 \$, auquel s'ajoutaient la contribution de 10 \$ à Agronomes Canada, les taxes ainsi que la contribution obligatoire au financement de l'Office des professions du Québec. La date limite pour renouveler le droit de pratique était le 31 mars 2017.

Les frais liés à une demande de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou d'une formation acquis hors du Québec étaient de 175,45 \$, auxquels s'ajoutaient les frais d'ouverture de dossier de 95,58 \$ ainsi que les taxes applicables.

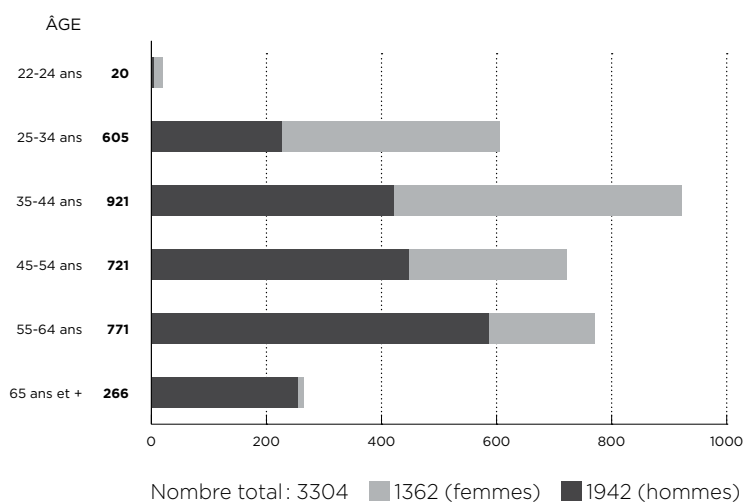
Les frais d'inscription à l'examen d'admission à la pratique étaient de 277,02 \$, auxquels s'ajoutaient les frais d'ouverture de dossier de 95,58 \$, lorsque requis, ainsi que les taxes applicables.

CLASSE DE COTISATION	NOMBRE	MONTANT
Régulier	2 764	534,29 \$
Régulier (rabais parental)	138	178,10 \$
Régulier (nouveau membre — avril)	48	489,72 \$
Régulier (nouveau membre — septembre)	34	267,15 \$
Régulier (nouveau membre — novembre)	37	178,10 \$
Retraité	153	178,10 \$
Invalide	6	178,10 \$
Membre à vie	124	0 \$

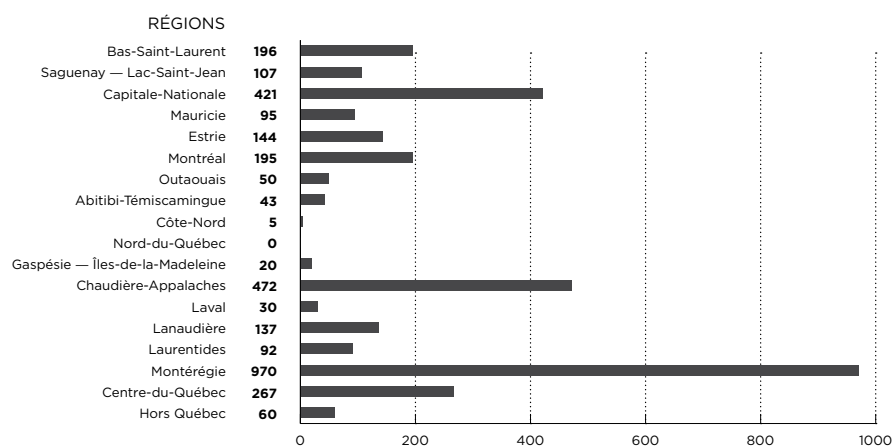
RÉPARTITION DE TOUS LES MEMBRES PAR SECTION, SELON LE SEXE, AU 31 MARS 2017*



RÉPARTITION DE TOUS LES MEMBRES PAR TRANCHES D'ÂGE AU 31 MARS 2017*



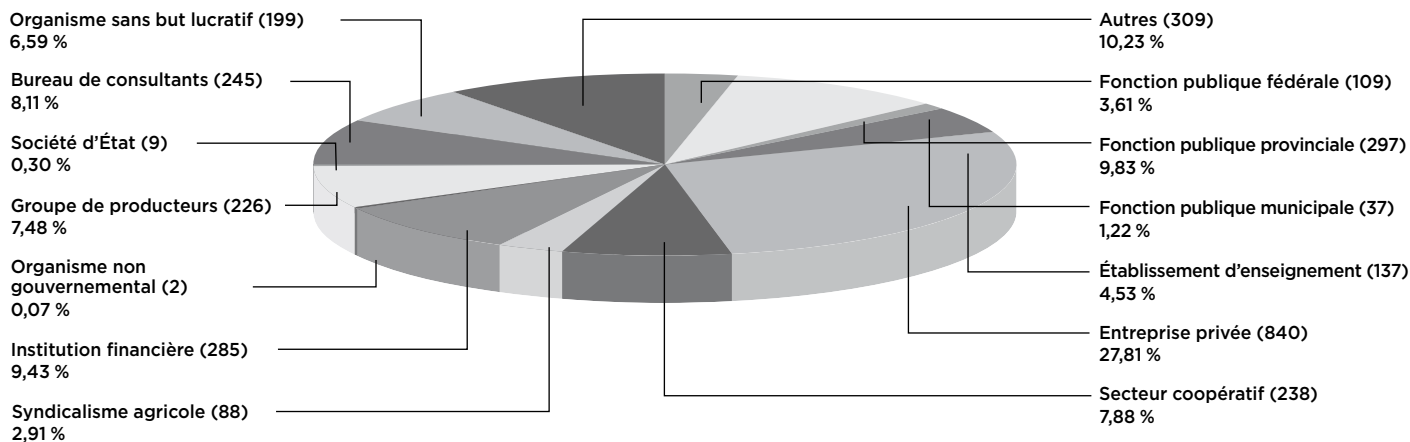
RÉPARTITION DES MEMBRES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE DU QUÉBEC AU 31 MARS 2017*



* Ces statistiques ne comprennent pas les membres inscrits au tableau d'honneur.

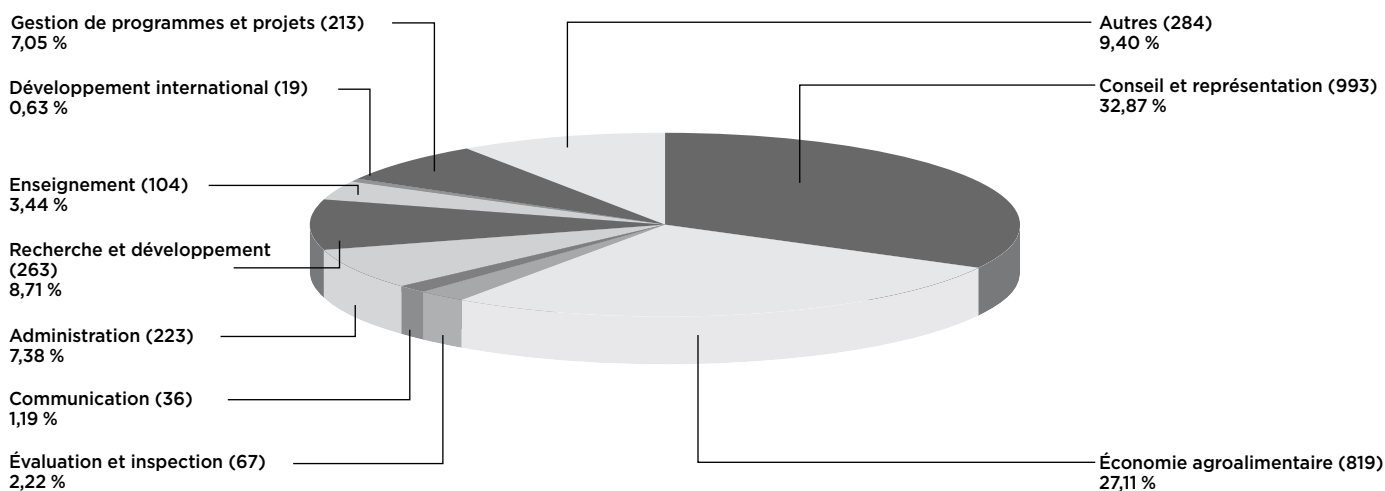
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (SUITE)

RÉPARTITION DES MEMBRES RÉGULIERS PAR TYPE D'EMPLOYEUR AU 31 MARS 2017



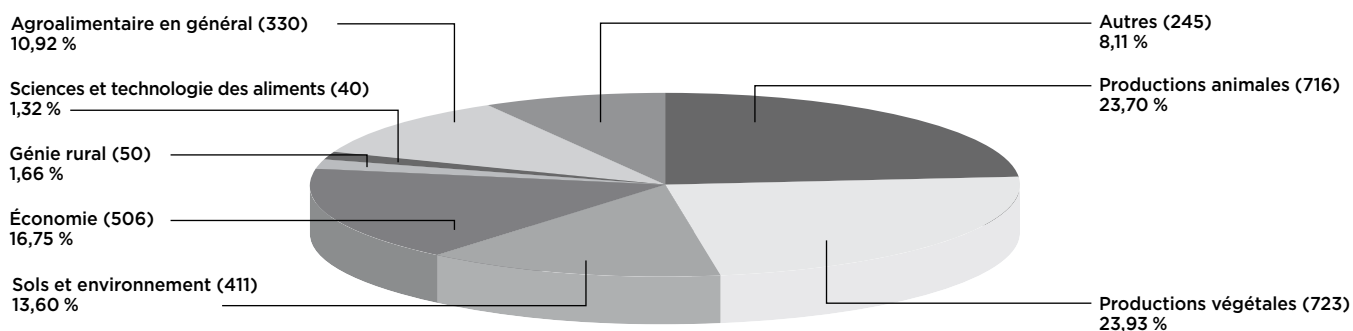
TOTAL : 3 021

RÉPARTITION DES MEMBRES RÉGULIERS PAR DOMAINE D'INTERVENTION AU 31 MARS 2017



TOTAL : 3 021

RÉPARTITION DES MEMBRES RÉGULIERS PAR CHAMP D'ACTIVITÉ AU 31 MARS 2017



TOTAL : 3 021



Activités en lien
avec le contrôle de

L'EXERCICE DE LA PROFESSION

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

FORMATION DES AGRONOMES

Le comité de la formation des agronomes est un comité consultatif auprès du conseil d'administration de l'Ordre. Il a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des agronomes.

Au cours de l'année 2016-2017, le comité a tenu deux réunions durant lesquelles il a étudié divers cours offerts par les universités Laval et McGill. À cette occasion, il a été recommandé au conseil d'administration d'ajouter le cours suivant à la liste des crédits agronomiques de l'Ordre :

Université McGill :

- BREE 217 Hydrology and Water Resources (3 crédits)

Le comité a également recommandé la mise à jour de la liste des crédits agronomiques des cours des deux universités. Cette recommandation a été entérinée par les administrateurs.

ADMISSION

Des trois sessions d'examen qui ont eu lieu au cours de l'année, deux ont été tenues à Québec et une à Longueuil. Le taux de réussite moyen a été de 85 %, avec 119 candidats admis. Le verdict de l'examen étant la réussite ou l'échec, toutes les demandes reçues ont fait l'objet d'une décision. Des 119 admis, une personne a obtenu un permis temporaire pour exercer la profession au Québec, le temps de réussir l'examen de français exigé en vertu de l'article 7 de la *Charte de la langue française*.

En lien avec la planification stratégique de l'Ordre, le comité d'admission s'est réuni une seule fois en 2016-2017 afin, notamment, de faire le point sur le projet du nouveau statut « membre étudiant » de l'Ordre à l'attention des aspirants agronomes.

Au cours de l'année 2016-2017, cinq séances d'information portant sur les modalités et la préparation à l'examen d'admission ont été tenues à l'attention de tous les aspirants agronomes.

- Deux séances tenues aux bureaux de l'Ordre pour les candidats en préparation à l'examen d'admission, soit en septembre 2016 et en mars 2017 ;
- Une séance tenue auprès des étudiants de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement (FSAE) de l'Université McGill ; soit en mars 2017 ;
- Une séance tenue auprès des diplômés étrangers de l'organisme montréalais Carrefour BLÉ, lequel a pour mission l'insertion en emploi de professionnels d'origine immigrante, dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire ;
- Une séance tenue auprès des diplômés étrangers du Centre Culturel Algérien qui a pour mission de faciliter l'intégration des nouveaux immigrants.

Au cours de l'année, le président de l'Ordre, l'agronome René Mongeau, a rencontré les étudiants des deux facultés d'agronomie, soit la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA) de l'Université Laval et la FSAE de l'Université McGill.

L'Ordre a également été présent aux *Journées carrière* de ces deux facultés afin d'informer les étudiants quant au processus d'admission à l'Ordre.

TABLEAU 1: SYNTHÈSE DES DEMANDES D'ADMISSION EN 2016-2017

	NOMBRE DE DEMANDES	DEMANDES ACCEPTÉES	DEMANDES REFUSÉES
Candidat ayant obtenu au Québec un diplôme donnant ouverture au permis d'exercice de l'Ordre (donnant accès directement à l'examen d'admission de l'Ordre)	113	98	15
Candidat ayant obtenu dans les provinces de l'Atlantique un diplôme donnant ouverture au permis d'exercice de l'Ordre (donnant accès directement à l'examen écrit de l'Ordre — permis sur permis)	0	0	0
Candidat ayant obtenu un diplôme en vertu d'un arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) des qualifications	0	0	0
CANDIDAT AYANT OBTENU UNE ÉQUIVALENCE DE L'ORDRE			
A) Reconnaissance fondée sur un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec (appelée «équivalence de diplôme») (voir tableau 2)	22	18	4
B) Reconnaissance fondée sur la formation globale acquise dans un établissement d'enseignement situé hors du Québec (appelée «équivalence de formation» hors Québec) (voir tableau 3)	0	0	0
C) Reconnaissance fondée sur la formation globale acquise dans un établissement d'enseignement situé au Québec (appelée «équivalence de formation» au Québec) (voir tableau 3)	5	3	2
TOTAL	140	119	21

TABLEAU 2: RECONNAISSANCE FONDÉE SUR UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT (APPELÉE «ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME»), SELON LE LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT, EN 2016-2017

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME RECONNU ÉQUIVALENT	DEMANDES REÇUES	DEMANDES ACCEPTÉES	DEMANDES REFUSÉES
Québec	0	0	0
Ontario	0	0	0
Provinces de l'Atlantique	0	0	0
Provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0
Total hors Québec, mais au Canada	0	0	0
France	1	1	0
Union européenne (sans la France)	0	0	0
États-Unis	0	0	0
Reste de l'Amérique, en Asie, en Afrique ou en Océanie	21	17	4
Total hors Canada	22	18	4
TOTAL	22	18	4

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS (SUITE)

**TABLEAU 3 : RECONNAISSANCE FONDÉE SUR LA FORMATION GLOBALE ACQUISE
DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT (APPELÉE « ÉQUIVALENCE DE FORMATION »),
SELON LE LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT, EN 2016-2017**

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LA FORMATION GLOBALE RECONNUE ÉQUIVALENTE	DEMANDES REÇUES	DEMANDES ACCEPTÉES	DEMANDES REFUSÉES
CANADA			
Québec	5	3	2
Ontario	0	0	0
Provinces de l'Atlantique	0	0	0
Provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0
TOTAL HORS QUÉBEC, MAIS AU CANADA	0	0	0
UNION EUROPÉENNE			
France	0	0	0
Reste de l'Union européenne	0	0	0
AILLEURS			
États-Unis	0	0	0
Reste de l'Amérique, en Asie, en Afrique ou en Océanie	0	0	0
TOTAL HORS CANADA	0	0	0

**TABLEAU 4 : DEMANDES FONDÉES SUR LA DÉTENTION D'UNE AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER
LA PROFESSION HORS DU QUÉBEC ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES
CONDITIONS ET MODALITÉS**

LIEU OÙ ÉTÉ OBTENUE L'AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION	NOMBRE REÇUES	NOMBRE ACCEPTÉES	NOMBRE REFUSÉES	REÇUES qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
CANADA (RÈGLEMENT PRIS EN VERTU DE 94 q)				
en Ontario	0	0	0	0
dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
TOTAL HORS DU QUÉBEC, MAIS AU CANADA	0	0	0	0
UE				
en France (règlement pris en vertu de 93 c2)	0	0	0	0
dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
AILLEURS				
aux États-Unis	0	0	0	0
dans le reste de l'Amérique; en Asie; en Afrique ou en Océanie	0	0	0	0
TOTAL HORS DU CANADA	0	0	0	0

TABEAU 5 : DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

	NOMBRE REÇUES	NOMBRE ACCEPTÉES	NOMBRE REFUSÉES	REÇUES qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	1	1	0	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	1	1	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	0	0	0	0
de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	0	0	0	0
de permis de mêmes types en vertu de lois particulières, s'il y a lieu (précisez)	0	0	0	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

ÉQUIVALENCES

Le comité des équivalences a pour mandat de faire appliquer les règlements sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation donnant droit au permis d'exercice de la profession d'agronome¹.

Le comité des équivalences s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2016-2017 pour réaliser 48 analyses de dossiers (27 analyses de dossiers d'équivalence de diplôme et 21 analyses de dossiers d'équivalence de formation).

Le comité a fait des recommandations au comité exécutif sur 34 dossiers, (25 équivalences de diplôme, 7 équivalences de formation et 2 cheminements de formation).

Le comité a effectué 13 analyses de dossiers de candidats ayant étudié au Canada et a réalisé 2 analyses de dossiers de cheminement de formation.

Le personnel de l'Ordre a répondu à 131 demandes d'information reçues et a rencontré quelque 35 candidats pour les guider dans la préparation de leur dossier.

Il est à noter que l'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe s de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance de permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

¹ *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement hors du Québec, aux fins de la délivrance d'un permis d'agronome et Règlement sur les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des agronomes du Québec.*

**DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME 2016-2017
DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC**

	NOMBRE REÇUES	NOMBRE ACCEPTÉES	NOMBRE REFUSÉES	NOMBRE EN COURS**
au Canada	1	1	0	0
hors Canada	24	24	0	0
TOTAL	25	25	0	0

**DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION 2016-2017
ACQUISE PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS**

	NOMBRE REÇUES	NOMBRE ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	NOMBRE ACCEPTÉES EN PARTIE	NOMBRE REFUSÉES	NOMBRE EN COURS***
du Québec	5	6 **	0	0	3
du reste du Canada	0	0	0	0	0
hors Canada	3	1 *	0	0	3
TOTAL	8	7	0	0	6

* Reçue en 2014-2015

** Reçues au cours de différentes années (2 en 2016-2017, 2 en 2015-2016, 1 en 2014-2015, 1 en 2010-2011)

*** Dossiers analysés en attente d'un complément d'information

**DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION 2016-2017
ACQUISE HORS QUÉBEC ACCEPTÉES QUI COMPORTAIENT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION
À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE**

	NOMBRE AU CANADA	NOMBRE HORS CANADA
Cours	0	3
Stage	0	0
Examen	0	0

**DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION
ACQUISE HORS QUÉBEC ACCEPTÉES EN PARTIE COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION
À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE**

	NOMBRE AU CANADA	NOMBRE HORS CANADA
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0

ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES AGRONOMES

Au cours de l'année financière 2016-2017, l'entente conclue entre l'Ordre et La Capitale assurances générales inc. a couvert le risque d'assurance responsabilité professionnelle. Précisément 613 agronomes sont assurés par cette firme, dont 244 exercent à leur compte.

L'Ordre a convenu, avec l'assureur, d'un contrat qui établit un régime d'assurance responsabilité professionnelle conforme aux conditions prescrites par le *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes*, dont la couverture d'un montant maximal de 1 000 000 \$ par sinistre et jusqu'à 3 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres. Cependant, les agronomes concernés n'ont pas l'obligation de souscrire au programme parrainé par l'Ordre. Ils peuvent aussi s'adresser à d'autres assureurs, à condition de satisfaire aux conditions du règlement.

Voici la répartition des membres inscrits à la fin de l'exercice ainsi que le montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie :

Annexe I — Preuve d'assurance : 623 agronomes ont souscrit à une assurance responsabilité professionnelle de 1 000 000 \$ par sinistre et de 3 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres auprès de La Capitale ou d'autres assureurs.

Annexe II — Déclaration de l'employeur : 1 273 agronomes ont déclaré, aux fins du *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes*, que leur employeur se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute faute ou négligence commises par l'agronome à leur emploi dans l'exercice de ses fonctions.

Annexe III — Demande d'exemption : 1 408 agronomes ont demandé d'être exemptés de l'obligation de maintenir en vigueur un contrat d'assurance responsabilité professionnelle comme prévu par l'article 1 du *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes* et ont affirmé solennellement qu'ils répondent à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- 951 agronomes sont inscrits au tableau de l'Ordre, mais ne posent en aucune circonstance l'un des actes mentionnés à l'article 24 de la *Loi sur les agronomes* (L.R.Q., c. -12) ;
- 304 agronomes sont au service exclusif du gouvernement du Québec et nommés ou rémunérés suivant la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1) ;
- 36 agronomes sont au service exclusif d'un organisme dont le gouvernement ou l'un de ses ministres nomme la majorité des membres, dont la loi ordonne que le personnel soit nommé ou rémunéré suivant la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1) ou dont le fonds social fait partie du domaine public ou d'un organisme mandataire du gouvernement et désigné comme tel dans la loi ;

- aucun agronome n'est au service exclusif de l'Assemblée nationale du Québec, d'un organisme dont celle-ci nomme les membres ou d'une personne qu'elle désigne pour exercer une fonction qui en relève ou sont eux-mêmes une telle personne ;
- aucun agronome n'est au service exclusif du cabinet du lieutenant-gouverneur visé à l'article 2.1 de la *Loi sur l'exécutif* (L.R.Q., c. E-18), d'un cabinet de ministre visé à l'article 11.5 de cette même loi ou d'un cabinet d'une personne visée à l'article 124.1 de la *Loi sur l'Assemblée nationale* (L.R.Q., c. A 23.1) ;
- 94 agronomes sont au service exclusif du Parlement fédéral du Canada, de la « fonction publique » au sens de l'article 2 de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* (L.R.C. 1985, c. P 35), des « Forces canadiennes » au sens de l'article 14 de la *Loi sur la défense nationale* (L.R.C. 1986, c. N-5) ou d'une « Société d'État » au sens de l'article 83 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (L.R.C. 1985, c. F-11) et mentionnée dans les annexes de cette loi ;
- 23 agronomes sont inscrits au tableau de l'Ordre et posent les actes mentionnés à l'article 24 de la *Loi sur les agronomes* (L.R.Q. c. A-12) exclusivement à l'extérieur du Québec.

Par ailleurs, le *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes*, en application du paragraphe d de l'article 93 du *Code des professions* ne prévoit pas de classe de membres.

EXERCICE EN SOCIÉTÉ

Depuis le 31 décembre 2015, les membres de l'Ordre sont autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

Au 31 mars 2017, 40 agronomes qui exercent en société par actions ont rempli leurs obligations en vertu de ce règlement.

Il est à noter que l'Ordre ne prévoit pas un montant de garantie différent lorsque le membre exerce seul.

RÉPARTITION DES MEMBRES EXERÇANT EN SOCIÉTÉ INSCRITS À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE DE LA SOCIÉTÉ

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Obligation de détenir une assurance responsabilité professionnelle pour les sociétés pour les fautes commises par l'agronome qui exerce au sein de la société	40	1 000 000	3 000 000
Si la société est détenue par plus de 3 agronomes	0	1 000 000	4 000 000

FONDS D'INDEMNISATION

L'Ordre n'a pas de règlement sur la comptabilité en fidéicommiss de ses membres en application de l'article 89 du *Code des professions*.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

FORMATION CONTINUE

L'Ordre des agronomes du Québec n'a pas de règlement sur la formation continue obligatoire en application du paragraphe o de l'article 94 du *Code des professions*. Toutefois, les administrateurs de l'Ordre ont mandaté le comité de formation continue de procéder à une mise à jour de la *Politique de formation continue*, qui sera en vigueur pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2019. Cet exercice a permis de conserver les mêmes exigences relatives au nombre d'heures d'activité de formation continue adressées à l'agronome, soit 40 heures sur une période de deux années. Parmi ces 40 heures, 25 heures doivent être rattachées aux domaines de l'agronomie. Par ailleurs, l'Ordre a rehaussé les exigences de formation continue pour les personnes qui se réinscrivent au tableau de l'Ordre après une absence de deux années consécutives. En effet, ces personnes devront réaliser 60 heures d'activités de formation continue sur une période de deux années et déposer un plan de formation décrivant les activités de formation au secrétaire de l'Ordre.

La *Politique de formation continue*, le guide d'accréditation et les formulaires requis pour toutes demandes d'accréditation ainsi que la liste de toutes les activités de formation continue accréditées sont disponibles sur le site Web de l'Ordre à l'adresse suivante : <https://oaq.qc.ca/membres/formation-continue/>

Les membres du comité de formation continue se sont réunis trois fois durant l'année financière 2016-2017 pour réaliser le mandat du conseil d'administration de l'Ordre, soit d'actualiser une nouvelle *Politique de formation continue* venant à échéance le 31 mars 2017.

Par ailleurs, l'Ordre a accrédité quelque 73 activités de formation continue données par différents partenaires, conformément aux normes en vigueur et qui sont décrites dans le guide d'accréditation.

LE TABLEAU CI-DESSOUS PRÉSENTE UNIQUEMENT LES ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE ORGANISÉES PAR L'ORDRE EN 2016-2017.

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE
Préparation à l'inspection professionnelle (capsule vidéo)	1	100*
Congrès 2016 – Changements climatiques: réflexions et actions agronomiques (journée de conférences du jeudi 15 septembre 2016, web-conférence et en salle)	3	241
Congrès 2016 – Changements climatiques: réflexions et actions agronomiques (journée de conférences du vendredi 16 septembre 2016, web-conférence et en salle)	8,5	330
Intervention-conseil en phytoprotection — 22 novembre 2016 (jour 1) Rivière-du-Loup	7	6
Intervention-conseil en phytoprotection — 23-24 novembre 2016 (jours 2-3) Rivière-du-Loup	14	13
Intervention-conseil en phytoprotection — 6 décembre 2016 (jour 1) Chicoutimi	7	0
Intervention-conseil en phytoprotection — 7-8 décembre 2016 (jours 2-3) Chicoutimi	14	12
Intervention-conseil en phytoprotection — 17 janvier 2017 (jour 1) Lévis	7	16
Intervention-conseil en phytoprotection — 18-19 janvier 2017 (jours 2-3) Lévis	14	35
Intervention-conseil en phytoprotection — 7 février 2017 (jour 1) Saint-Hyacinthe	7	24
Intervention-conseil en phytoprotection — 8-9 février 2017 (jours 2-3) Saint-Hyacinthe	14	35
Intervention-conseil en phytoprotection — 21 février 2017 (jour 1) Drummondville	7	14
Intervention-conseil en phytoprotection — 22-23 février 2017 (jours 2-3) Drummondville	14	35
Intervention-conseil en phytoprotection — 7 mars 2017 (jour 1) Joliette	7	20
Intervention-conseil en phytoprotection — 8-9 mars 2017 (jours 2-3) Drummondville	14	36
<i>Code de déontologie</i> des agronomes (2 février 2017) Drummondville	3,5	13
La prestation de services professionnels en agronomie (2 février 2017) Drummondville	2,75	9
Comment faire du PAEF un outil agronomique intéressant? (15 février 2017) Drummondville	6,5	9
Comment améliorer la gestion des remblais, des sablières et des gravières? (15 mars 2017) Saint-Hyacinthe	5	25
Comment améliorer la gestion des remblais, des sablières et des gravières? (22 mars 2017) Lévis	5	51

* Évaluation

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a le mandat d'assurer la surveillance de la pratique de la profession selon le programme de surveillance générale publié par le conseil d'administration dans l'édition du 21 septembre 2016 de l'*Agro Express*.

PROGRAMME 2016-2017 DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

1. Au moins 125 agronomes seront sélectionnés par le comité d'inspection professionnelle (CIP) pour être inspectés en 2016-2017, dont au moins 105 feront l'objet d'une visite par un inspecteur de l'Ordre.

La sélection des agronomes sera effectuée selon l'un des critères suivants :

- Être membre régulier et ne pas avoir été inspecté depuis 2011 pour les inspections individuelles ;
- Être membre régulier pour les visites d'inspection regroupées, sans restriction de temps relativement à une visite d'inspection antérieure ;
- Produire, modifier, faire le suivi ou analyser des programmes alimentaires ou des recommandations en conduite d'élevage ou en surveiller la prestation ;
- Donner ou analyser des conseils associés à l'économie, à la gestion ou au financement agricoles, en surveiller la prestation ;
- Produire, modifier ou en surveiller la production ou analyser des plans de fertilisation, des plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF), des plans agroenvironnementaux de recyclage (PAER) ou des bilans de phosphore ;
- Réaliser, surveiller ou analyser des actes agronomiques en aménagement et conservation des sols ;
- Donner des conseils associés à la vente d'intrants (productions végétales ou productions animales) ;
- Être à son compte depuis au moins 1 an.

2. Interventions du CIP

En conformité avec le programme 2016-2017 de surveillance générale du CIP, 148 questionnaires préparatoires à l'inspection professionnelle ont été envoyés, incluant les 23 membres qui ne posent pas d'actes agronomiques ainsi que les 14 membres qui ont procédé à leur réinscription au tableau de l'Ordre. Par la suite, le CIP a dressé 133 rapports de vérification et a procédé à 96 visites régulières d'inspection dans les domaines agronomiques suivants :

- A. Agroenvironnement et régie de la production végétale ;
- B. Régie de la production animale ;
- C. Économie, gestion et financement agricoles ;
- D. Conservation et aménagement des sols.

Les statistiques détaillées pour chacun de ces domaines apparaissent à la page 36 de ce rapport. Par ailleurs, 6 membres ont fait l'objet d'une inspection particulière.

Le comité, formé de 6 agronomes, a tenu 8 réunions au cours desquelles des décisions ont été prises afin d'aider l'agronome ayant fait l'objet d'une intervention du CIP (vérification, inspection particulière, audition) à améliorer sa pratique, dans un esprit de protection du public.

Ainsi, l'objectif du programme de surveillance générale fixé a été réalisé comme prévu (voir tableau ci-dessous). En outre, conformément à l'article 6.11 du *Règlement sur la procédure du comité d'inspection professionnelle des agronomes*, le comité d'inspection professionnelle a transmis ses recommandations au comité exécutif à la suite d'inspections particulières.

VISITES D'INSPECTION REGROUPÉES

La formule des visites regroupées a été renouvelée cette année encore. Au total, 9 groupes d'agronomes ont été rencontrés par des inspecteurs représentant 9 employeurs différents dans 3 champs d'activité, soit la production végétale, la production animale et la gestion et le financement. Cette formule a permis d'échanger sur les procédures communes (tenue de dossiers, utilisation adéquate de logiciels, etc.) entre agronomes travaillant chez un même employeur. Le CIP a, en outre, recommandé de continuer d'effectuer des visites selon cette approche.

LES PRINCIPAUX CONSTATS DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Cette année, la campagne d'inspection professionnelle a couvert 4 champs d'activité de la pratique professionnelle.

Globalement, le nombre d'inspections professionnelles a suivi la même tendance haussière que les années précédentes. Le nombre d'inspections particulières et les auditions restent comparables à l'année précédente.

Les principaux constats du comité d'inspection professionnelle, par champ d'activité, se résument comme suit :

Agroenvironnement et régie de la production végétale

Comparativement aux années 2009, 2010 et 2011, une nette amélioration dans la compétence des agronomes a été observée concernant la réalisation des PAEF. Le nombre d'inspections particulières et d'auditions a diminué de façon importante, passant de 15 inspections particulières en 2009-2010 à seulement 6 en 2016-2017, alors qu'il est passé de 11 auditions en 2009-2010 à 2 auditions en 2016-2017.

En ce qui concerne les agronomes œuvrant dans la vente d'intrants, les principaux manquements observés sont liés à la tenue du dossier et au respect partiel des recommandations liées au PAEF. Le comité d'inspection professionnelle a recommandé d'augmenter le nombre d'inspections régulières dans ce champ d'activité.

Régie de la production animale

En production animale, la tenue de dossiers demeure un élément à améliorer. Il importe de pouvoir retracer dans le dossier écrit ou électronique toutes les phases de l'acte agronomique, incluant les motifs de la consultation (ou mandat), une description des services rendus, les recommandations faites au client ainsi que les annotations et les autres documents relatifs aux services professionnels rendus.

Un des constats observés dans ce champ d'activité est lié aux agronomes qui œuvrent dans le domaine de la vente d'intrants. Ces derniers ont une compréhension inexacte de la portée d'un acte agronomique. Plusieurs d'entre eux ont une perception erronée selon laquelle ils ne posent pas d'actes agronomiques. *La Grille de référence de l'Ordre des agronomes du Québec concernant les actes posés en production animale* constitue le guide de référence à utiliser pour confirmer si un agronome pose des actes agronomiques ou non.

L'absence fréquente d'une procédure écrite concernant la surveillance des actes agronomiques que doit effectuer le membre de l'Ordre lorsque ces actes sont posés par des technologues ou des techniciens ainsi que certaines lacunes en lien avec la tenue de dossiers ont été observées au cours de cette campagne d'inspection. Parmi ces constats, notons les éléments du mandat, le motif de la consultation, et les attentes du client.

Économie, gestion et financement agricoles

Dans le domaine de la gestion, les dossiers sont généralement complets et bien documentés. Occasionnellement, certains dossiers ne contiennent pas de recommandation, se limitant ainsi à identifier les alternatives possibles. Le très bon niveau général de qualité observé permettra de mettre l'accent sur les dossiers de financement.

Dans le domaine du financement, l'analyse financière surpasse de beaucoup l'analyse technico-économique, laquelle demeure insuffisante en regard de l'acte agronomique posé par le professionnel. Conséquemment, le diagnostic commente peu les forces et les faiblesses sur le plan technico-économique, limitant ainsi l'analyse des risques associés à l'entreprise.

À la suite de ces constats récurrents au cours des dernières années, une vérification spécifique sera effectuée pour tous les dossiers en financement agricole lors de la prochaine campagne d'inspection. Cette démarche permettra d'identifier la nature de la contribution du directeur de comptes à l'égard de son client ainsi que du projet soumis, et ce, afin d'établir, le cas échéant, toute correspondance à l'acte agronomique.

Conservation et aménagement des sols

Les inspections ont montré que les guides de bonne pratique sont souvent mal compris par les agronomes. La démarche et la recherche de solutions alternatives sont par ailleurs mal documentées et mal comprises.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE (SUITE)

APERÇU DÉTAILLÉ DES TRAVAUX EFFECTUÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2016-2017

	CHAMPS D'ACTIVITÉ					TOTAL
	A	B	C	D	E	
INSPECTION PROFESSIONNELLE						
Membres ayant fait l'objet d'une visite régulière d'inspection	34	29	29	0	4	96
Analyse de dossiers transmis par la poste	2	0	2	0	0	4
Questionnaires préparatoires à l'inspection professionnelle						148
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP						129
Justifications reçues pour formulaires ou questionnaires non retournés acceptés par le CIP						21
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite						96
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire						37
INSPECTION PARTICULIÈRE						
Membres ayant fait l'objet d'une inspection particulière	5	0	0	1	0	6
Rapports d'inspection dressés	5	0	0	1	0	6
AUDITION DEVANT LE CIP						
Membres ayant fait l'objet d'une audition	2	0	0	0	0	2

RECOMMANDATIONS DE L'ANNÉE 2016-2017 DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE AU COMITÉ EXÉCUTIF D'OBLIGER UN MEMBRE À COMPLÉTER AVEC SUCCÈS :

	CHAMPS D'ACTIVITÉ					
	A	B	C	D	E	TOTAL
INSPECTION PROFESSIONNELLE						
un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1	0	0	0	0	1
un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1	0	0	0	0	1
un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0

DÉCISIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF

	NOMBRE
APPROUVANT, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	8
REJETANT, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic (en application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>)	3

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DISCIPLINE

RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC

Le bureau du syndic

Syndic :	Bruno Breton, agr.
Syndic adjoint :	Yvon Caron, agr.
Syndic <i>ad hoc</i> :	Daniel Lussier, agr.
Soutien administratif :	Josée Vaillancourt

MANDAT

Le rôle du syndic est décrit comme suit à l'article 122 du *Code des professions* : « Le syndic et les syndicats adjoints peuvent, à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel ait commis une infraction visée à l'article 116², faire une enquête à ce sujet et exiger qu'on leur fournisse tout renseignement et tout document relatifs à cette enquête ». Si cette enquête démontre qu'une infraction a été commise, une plainte pourra être portée devant le conseil de discipline de l'Ordre, en vertu de l'article 23 du *Code des professions*.

De plus, le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes* prévoit qu'« un client qui a un différend avec un agronome sur le montant d'un compte non acquitté pour services professionnels, qui à cette date ne constitue pas l'objet d'une demande en justice doit, avant de demander l'arbitrage, requérir la conciliation du syndic [...] ».

Rappelons que, pour leurs enquêtes, le syndic adjoint et le syndic travaillent dans la confidentialité la plus stricte et qu'en vertu du *Code des professions* (art. 121.1), « le Conseil d'administration doit prendre les mesures visant à préserver en tout temps l'indépendance du bureau du syndic dans l'exercice des fonctions des personnes qui le composent ».

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

Le tableau publié dans ce volet du rapport annuel présente le bilan des activités du bureau du syndic pour l'année 2016-2017, dont l'ouverture de 29 nouvelles enquêtes. En comparaison, le nombre de nouvelles enquêtes avait été de 9 l'an dernier et de 16 l'année précédente, pour une moyenne de 18 au cours des 5 dernières années.

En ce qui a trait aux nouvelles enquêtes, 19 sont venues des agronomes et 4 du public. Elles concernaient principalement le respect des règles de l'art, notamment dans le domaine de l'agroenvironnement. Les autres enquêtes ont été ouvertes soit par le bureau du syndic, à la suite de l'obtention d'informations inquiétantes (3), ou ont été référées par le comité d'inspection professionnelle (3). Il s'agissait de situations de non-respect du *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des agronomes*, de manque de respect des règles de l'art, d'une situation potentielle d'entrave au travail d'un inspecteur et d'une situation de manque de respect d'un confrère.

En début d'année, soit au 1^{er} avril 2016, 19 enquêtes des années précédentes étaient encore en cours. Avec les 30 enquêtes complétées et les 29 nouvelles enquêtes entreprises en 2016-2017, 18 dossiers sont encore ouverts au 31 mars 2017, et les enquêtes se poursuivent. À titre de comparaison, au 1^{er} avril 2015 et au 1^{er} avril 2016, il y avait respectivement 20 et 13 dossiers ouverts.

Parmi les enquêtes complétées, 5 ont fait l'objet d'une plainte déposée devant le conseil de discipline de l'Ordre. Dans la majorité des enquêtes, le syndic et le syndic adjoint ont relevé des éléments pour lesquels des avertissements et des recommandations aux agronomes concernés ont été transmis dans le but d'éviter que des situations semblables ne se répètent. Fait à signaler, dans un cas, un problème de compétence a été détecté et le dossier a été transmis au comité d'inspection professionnelle (CIP).

Par ailleurs, compte tenu de la nature des actes reprochés, aucun dossier n'a fait l'objet d'une conciliation entre un demandeur d'enquête et un agronome.

Enfin, le bureau du syndic a répondu à plusieurs demandes d'information sur les obligations déontologiques des agronomes et, notamment, à 30 demandes de renseignements précis, venant des membres, visant à régler une situation délicate, en développement. Par ordre décroissant de fréquence, les principaux sujets ayant fait l'objet d'une demande ont été :

- conflit d'intérêts (*Code de déontologie* — art. 25, 28);
- secret professionnel (*Code de déontologie* — art. 34, 35, 38);
- comportement professionnel (*Code de déontologie*, art. 3 et *Code des professions* — art. 59.2)
- actes agronomiques (art. 24 et 28);
- tenue des dossiers (*Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des agronomes*);
- accès aux documents (*Code de déontologie* — art. 36 et 37)
- signature de l'agronome (*Code de déontologie* — art. 65);
- relation avec les clients (*Code de déontologie* — art. 23 et autres);
- diligence (*Code de déontologie* — art. 21);
- explications à fournir (*Code de déontologie* — art. 22);
- exercice en société (*Règlement sur l'exercice de la profession d'agronome en société*).

² Infraction aux dispositions du *Code des professions*, à la *Loi sur les agronomes* ou aux règlements adoptés conformément au *Code des professions* ou à la *Loi sur les agronomes*.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DISCIPLINE (SUITE)

Par ailleurs, le syndic répond à une demande du conseil d'administration à l'effet de déposer, trois fois par année, un rapport spécifiant le nombre de dossiers ouverts et fermés ainsi que les sujets faisant l'objet de demandes d'enquêtes, et ce, par champ d'activité tout en spécifiant dans la confidentialité le degré de priorité de ces dernières. Enfin, le syndic rencontre annuellement les administrateurs afin de présenter l'état de la situation administrative du bureau du syndic et il transmet en cours d'année, au besoin, des notes au sujet de situations particulières à porter à leur attention.

Une constatation intéressante

À la fin du présent rapport, il nous apparaît important de porter à l'attention du lecteur que bien que l'agronomie soit une profession d'exercice exclusif, nous avons reçu au cours de la dernière année plusieurs questions à savoir si un des actes réservés aux agronomes est un acte agronomique ou non.

Bruno Breton, agronome
Syndic.

DOSSIERS TRAITÉS PAR LE BUREAU DU SYNDIC EN 2016-2017	NOMBRE
Dossiers ouverts durant la période	29
Total de membres visés par ces dossiers	26
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	18

DÉCISIONS	NOMBRE
de porter plainte	5
de ne pas porter plainte	25

CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Conformément au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes*, un client peut, dans les 30 jours suivant la réception d'un rapport de conciliation, demander l'arbitrage du compte en transmettant, par courrier recommandé ou certifié, au secrétaire de l'Ordre, le formulaire prévu à cet effet. Le conseil d'administration nomme annuellement des agronomes du comité de conciliation et d'arbitrage des comptes qui auraient pour mandat d'étudier les demandes transmises à cet effet.

Au cours de l'année 2016-2017, le bureau du syndic n'a traité aucune demande de conciliation de compte d'honoraires entre un agronome et son client

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte déposée contre un agronome (ou une personne qui était agronome au moment des faits reprochés) pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les agronomes* ou des règlements adoptés conformément à ces lois.

Le conseil de discipline est formé d'agronomes nommés par le conseil d'administration et d'un président nommé par la présidente en chef du Bureau des présidents de discipline des ordres professionnels. Le secrétaire du conseil de discipline désigne, pour chaque cause, les agronomes qui y siègent.

M^e Jean-Guy Légaré, président
M^e Guy Giguère, président

Le Tribunal des professions entend les appels des décisions rendues par les conseils de discipline des ordres.

Les tableaux suivants résument les activités de 2016-2017.

NOMBRE DES MEMBRES

16

Les membres suivants ont siégé en 2016-2017 :

Yvan Beaudin, agr.

Luc Béland, agr.

Jacques R. Forget, agr.

Donald Hains, agr.

NOMBRE D'AUDIENCES DU CONSEIL

4

PLAINTES DONT L'AUDIENCE EST COMPLÉTÉE PAR LE CONSEIL*

NATURE DE LA PLAINTE	NOMBRE	
	PORTÉES PAR LE SYNDIC OU LE SYNDIC ADJOINT	PORTÉES PAR TOUTE AUTRE PERSONNE
Non-respect de la limitation dont il faisait l'objet et falsification des dates de la signature de certains rapports	1	0
Non-respect des normes de pratique et des règles de l'art en omettant de signer certains rapports et en indiquant que le travail avait été complété	1	0
Entrave au travail du syndic	1	0

* Aux fins de ce tableau, le mot « plainte » réfère à un chef d'infraction contenu à la plainte au sens du *Code des professions*.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DISCIPLINE (SUITE)

DÉCISIONS DU CONSEIL

	NOMBRE
autorisant le retrait de la plainte	0
rejetant la plainte	0
acquittant l'intimé	0
déclarant l'intimé coupable	2
acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	2
imposant une sanction	1
toute autre décision	0

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL

NATURE DE LA SANCTION	NOMBRE
Radiation temporaire et amendes	2
Radiation temporaire	1

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES À CES RECOMMANDATIONS

NATURE DE LA RECOMMANDATION OU DE LA DÉCISION	NOMBRE	
	Recommandations du conseil au conseil d'administration	Décisions du conseil d'administration relatives aux recommandations du conseil
	0	0

NOMBRE DE DÉCISIONS DU CONSEIL RENDUES DANS LES 90 JOURS DE LA PRISE EN DÉLIBÉRÉ

3

TRIBUNAL DES PROFESSIONS

	NOMBRE
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	1
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

COMITÉ DE RÉVISION (des décisions du syndic)

Mandat du comité

À la requête du demandeur d'enquête, le comité de révision donne son avis sur la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un agronome.

MEMBRES

	NOMBRE
Total des personnes nommées par le conseil d'administration	4
Personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin	2

ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

Les tableaux suivants détaillent les activités du comité de révision au cours de l'année 2016-2017 :

NOMBRE DE RÉUNIONS	3
--------------------	---

DEMANDES D'AVIS

	NOMBRE
reçues	3
présentées hors délai	0

AVIS RENDUS

	NOMBRE
concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	2
suggérant à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i> qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	1
suggérant à un syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	0

ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉgal DE L'AGRONOMIE ET À L'USURPATION DU TITRE D'AGRONOME

Toute personne peut porter plainte à l'Ordre si elle croit qu'une personne qui n'est pas agronome a posé un acte réservé aux membres de l'Ordre ou a utilisé un titre permettant de croire qu'elle est agronome.

Au cours du dernier mandat, cinq enquêtes ont été complétées, dont quatre pour exercice illégal et une pour usurpation de titre. Aucune d'elles n'a mené à des poursuites. Aucun jugement n'a été rendu.

PRIX ET DISTINCTIONS 2016-2017

de l'Ordre des agronomes
du Québec



PRIX ET DISTINCTIONS 2016-2017 DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

L'Ordre des agronomes du Québec a eu le privilège d'honorer les récipiendaires suivants dans le cadre de son congrès annuel tenu les 15 et 16 septembre 2016.

L'ORDRE DU MÉRITE AGRONOMIQUE

Le titre de Commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique est décerné cette année aux agronomes Danielle Bernier, Pierre Fournier et Léon-Étienne Parent. Cette haute distinction reconnaît le travail de ces professionnels qui ont rendu des services exceptionnels à la profession d'agronome, à l'agriculture et à l'agroalimentaire.

Danielle Bernier, agronome

Danielle Bernier, agronome et malherbologiste, a apporté une contribution exceptionnelle au dossier de la phytoprotection au Québec. À l'emploi du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) depuis plus de 30 années, elle compte à son actif de nombreuses réalisations. Elle a développé une expertise de haut niveau en matière de répression des mauvaises herbes tout en transmettant son savoir-faire scientifique et technologique à ses collègues et au milieu agricole québécois. À titre d'experte provinciale, elle oriente la direction du MAPAQ sur les dossiers en malherbologie et en protection des cultures. Elle a également été responsable de la section malherbologie du Laboratoire de diagnostic en phytoprotection. Elle collabore au Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) et est membre-experte pour SAgE pesticides et IRISS phytoprotection. Madame Bernier est très active dans le dossier de la stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture et elle siège sur de nombreux comités ministériels et interministériels, en plus d'être pilote du site d'Agri-Réseau phytoprotection. Elle est très engagée au sein de plusieurs organisations, notamment le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), la Société de protection des plantes du Québec, ainsi que la Société canadienne de malherbologie. Membre de l'Ordre des agronomes du Québec depuis 1981, elle a apporté une contribution majeure au développement et à la réalisation du plan d'action de l'Ordre en phytoprotection. De plus, elle fait partie du groupe de travail de l'Ordre sur les exigences associées à une justification agronomique pour recommander certains produits phytosanitaires à risque élevé. Madame Bernier contribue au rayonnement de la profession de façon constante et exceptionnelle, par le biais de ses nombreux cours, conférences et ateliers. Elle a rédigé et collaboré à l'élaboration d'un grand nombre de documents et d'articles destinés aux producteurs, aux conseillers et aux étudiants.

Pierre Fournier, agronome

En plus de 40 ans de carrière, l'agronome Pierre Fournier a contribué de manière exceptionnelle à divers secteurs de l'agronomie, notamment à la recherche et au développement dans le domaine de la production végétale. Depuis 1972, il compte à son actif plus d'une centaine d'articles scientifiques. Ceux-ci ont été publiés dans différents médias agricoles, incluant

Affaires Agricoles, Grandes cultures, Bovins du Québec, Perspectives Céréalières et le *Bulletin des agriculteurs*. Dans le cadre de l'Opération luzerne (de 1973 à 1977), M. Fournier a organisé des rencontres visant à valoriser les fourrages et la nutrition animale. En compagnie de l'agronome Réal Michaud, Ph. D., et de 5 autres confrères, il a cofondé le Conseil québécois des plantes fourragères (CQPF). Il en a également été le président pendant 4 ans. En 1990, M. Fournier a publié le premier recueil d'informations agronomiques. Cet ouvrage, intitulé *Fiches de cultures Nutrite*, répertoriait de l'information sur plus de 80 cultures et a été remis à des centaines d'agronomes, de médias, de chercheurs, tant au Québec qu'en Ontario. Il a développé et supervisé la première Chaire industrielle de recherche en végétal au Canada avec l'Université Laval. Il a reçu le prix Hommage au concours Villes-Villages-Campagnes Fleurs, le Prix au Concours Innovations agricoles, ainsi que le Prix Méritas Parmentier. Membre de l'Ordre depuis 1971, Pierre Fournier s'est engagé de différentes manières à l'Ordre. Il a entre autres été membre du comité d'admission de l'Ordre pendant quelques années.

Léon-Étienne Parent, agronome

En plus de 35 ans de carrière, Léon-Étienne Parent, agr., Ph. D., a contribué de manière exceptionnelle aux sciences des sols. Leader incontesté de la recherche scientifique au Québec, au Canada et sur la scène internationale, il est reconnu pour ses travaux sur la fertilisation raisonnée et de précision pour les pommes de terre, les grandes cultures et les cultures horticoles. Ses recherches sur un indice agroenvironnemental du phosphore (P/AI) ont permis aux agronomes siégeant à des comités multidisciplinaires de proposer une réglementation basée sur des normes permettant d'assurer l'obtention de rendements élevés et de contribuer à réduire l'empreinte environnementale. Léon-Étienne Parent a également permis de développer des normes nutritives foliaires des tissus végétaux, notamment pour des cultures fruitières au Brésil en utilisant de nouvelles méthodes d'analyse de données. Il a aussi contribué à la vulgarisation scientifique grâce à plusieurs centaines de publications et de communications scientifiques publiées dans des revues de renommée mondiale. En plus de ses réalisations professionnelles, Léon-Étienne Parent s'est engagé envers la collectivité et certaines instances extra-professionnelles. Il a été président de l'Association québécoise de spécialistes en sciences du sol de 1993 à 1996. Il a également été membre de la Commission des sols et du Comité chimie-fertilité du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) de 1985 à 2015. Monsieur Parent a reçu le Prix Auguste-Scott pour sa contribution majeure à la science du sol au Québec et pour l'ensemble de son œuvre. En 2007, l'Ordre des agronomes du Québec lui a remis la Médaille de distinction agronomique pour sa contribution exceptionnelle dans le domaine de la fertilité des sols au Québec.

LA MÉDAILLE DE DISTINCTION AGRONOMIQUE

La Médaille de distinction agronomique est remise à un agronome afin de souligner ses réalisations professionnelles d'exception ainsi que son rayonnement au sein de la profession et de la collectivité. En 2016, l'agronome Jean Caron a reçu cette distinction pour sa contribution exceptionnelle à l'innovation en agronomie au Québec.

Jean Caron, agronome

Jean Caron, agronome et docteur en physique des sols, est professeur titulaire en physique des sols, en hydrologie agricole et en environnement agricole à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval. Il est lauréat de plusieurs prix, notamment en innovation technologique. Il est également auteur de plusieurs publications scientifiques. Il contribue ainsi de manière exceptionnelle aux sciences des sols. La Médaille de distinction agronomique lui est remise en reconnaissance de ses travaux en matière d'irrigation utilisant la technologie. Il a mené à bien le développement d'un logiciel de gestion de l'irrigation appelé AGIRRSOL. Ce logiciel permet une meilleure utilisation de l'eau tout en assurant une augmentation de la productivité. Il tient compte des dates de plantation, des données de tension d'eau dans le sol mesurées par les capteurs et des prévisions météorologiques, et il produit une prescription d'arrosage adaptée à la carte des sols de chaque maraîcher. L'irrigation plus fine qui en résulte permet non seulement une meilleure croissance des laitues, mais aussi une réduction des pertes causées par la brûlure de pointe. Cela s'est traduit par une augmentation du rendement vendable allant jusqu'à 40 % pour la laitue romaine dans des champs en période de canicule. En 2012, seulement 4 % des laitues ont été perdues, alors qu'on s'attendait à des pertes nettement plus élevées en raison des fortes températures observées par moments. Cette réalisation se démarque sur le plan de l'apport des connaissances, de la formation d'étudiants en agronomie et d'ingénieurs agronomes en sols, de l'implantation d'une approche novatrice et performante dans l'agronomie d'aujourd'hui et dans le démarrage de projets complémentaires.

Outre M. Caron, les personnes suivantes ont contribué au développement d'AGIRRSOL : Yann Périard, agronome, Silvio Gumiere, ing. et professeur à l'Université Laval, et Jonathan Lafond. Chez les partenaires, notons la contribution de l'agronome Daniel Malenfant.

AGIRRSOL a été appuyé par une subvention de recherche et de développement coopératif du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG). Le CRSNG a remis à M. Caron le Prix Synergie de l'innovation 2015 afin de souligner son travail.

LE PRIX HENRI-C.-BOIS

Décerné chaque année à un ou à des agronomes bénévoles, le Prix Henri-C.-Bois est attribué, cette fois-ci, à l'agronome Michel Duval. Par ce geste, l'Ordre souligne la générosité et le précieux travail de ce professionnel.

Michel Duval, agronome

En lui décernant le Prix Henri-C.-Bois, l'Ordre reconnaît la contribution de Michel Duval, agronome, comme bénévole au sein de l'Ordre. Reconnu par ses pairs dans le domaine de la zootechnie, il a récemment mis à profit ses connaissances dans l'important dossier du bien-être animal. En 2015, il a ainsi collaboré à l'élaboration du mémoire de l'Ordre portant sur le projet de loi 54 visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal et de la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal*. Son apport a permis de faire valoir le rôle d'intervenant clé de l'agronome en matière de bonnes pratiques de bien-être des animaux. Il a également appuyé l'Ordre lors de la présentation du mémoire devant la commission parlementaire. De plus, il collabore à l'avancement du dossier de modernisation de la *Loi sur les agronomes*. Membre de l'Ordre depuis 1978, l'engagement de M. Duval auprès de la profession ne date pas d'hier. En 2006, il a été honoré du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec.

PRIX AGRONOME IMPLIQUÉ DANS SA COMMUNAUTÉ

Le Prix agronome impliqué dans sa communauté rend hommage à un agronome qui a réalisé un projet ou mené des activités qui ont contribué de façon significative au mieux-être de sa collectivité. Cette reconnaissance est attribuée pour la seconde fois. Ainsi, l'Ordre reconnaît l'implication exceptionnelle de l'agronome Alain Gagnon.

Alain Gagnon, agronome

L'agronome Alain Gagnon a à cœur sa communauté. Depuis 2006, il est engagé dans la cause de l'insécurité alimentaire améliorant ainsi la qualité de vie de nombreuses personnes vivant des conditions socio-économiques difficiles. D'abord membre du conseil d'administration de Moisson Québec, il en est devenu le président en janvier 2011. Reconnu pour son leadership, il a su motiver et mobiliser l'ensemble des membres du conseil d'administration ainsi que les bénévoles de cette organisation. Sous sa gouverne, l'organisme a développé des politiques, des outils ainsi que différents mécanismes d'évaluation de ses fonctionnements pour assurer une gouvernance efficace et une gestion optimale. Ses nombreuses occupations professionnelles ne constituent pas un obstacle à sa volonté d'aider. Au contraire, Alain Gagnon, qui estime avoir beaucoup reçu de la vie, éprouve un grand plaisir à redonner à ceux qui vivent des situations difficiles. En 2015, Alain Gagnon a été récipiendaire du Prix du Gouverneur général pour l'entraide. Cette honorable distinction vise à rendre hommage aux Canadiens et aux résidents permanents, de leur vivant, qui ont apporté une contribution importante, soutenue et non rémunérée à leur collectivité, au Canada ou à l'étranger.

PRIX ET DISTINCTIONS 2016-2017 DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC (SUITE)

LE MÉRITE DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ)

Le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est remis, sous la recommandation du conseil d'administration de l'Ordre, à un professionnel dont les réalisations attestent son apport exceptionnel au système professionnel et à son rayonnement. Il témoigne à la fois de l'appréciation de ses pairs et de celle du CIQ qui est la voix collective des 46 ordres professionnels du Québec regroupant plus de 385 000 membres.

Jean-Jacques Simard, agronome

Monsieur Simard a obtenu son diplôme de l'Université Laval en 1976 et est devenu membre de l'Ordre la même année. Il assume la présidence de la section de l'Outaouais de 1988 à 1992. Il a également été trésorier de l'Ordre des agronomes du Québec de 1990 à 1993. Quelque huit années après avoir quitté son poste de président de la section de l'Outaouais, M. Simard reprend du service à titre de vice-président du conseil d'administration de sa section, de 2000 à 2009. Un an plus tard, M. Simard est à nouveau élu président de la section et occupera cette fonction jusqu'au printemps 2016. Depuis la fin de son mandat de président de section, M. Simard a accepté le poste de secrétaire-trésorier au sein de cette même section. Il a fait partie de plusieurs comités au sein de l'Ordre. Reconnu pour ses solides compétences et ses connaissances en matière d'aménagement et de développement du territoire agricole, M. Simard a mis à profit son savoir au bénéfice du comité *ad hoc* sur la révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Ses connaissances ont à nouveau été sollicitées en octobre 2015 alors qu'il a été membre du comité *ad hoc* sur le renouvellement des orientations gouvernementales sur l'aménagement du territoire. Il a également été membre du comité sur la gestion du Fonds de stabilisation de la prime d'assurance responsabilité professionnelle, de la création du comité jusqu'en 2016. Monsieur Simard a participé aux activités du comité d'inspection professionnelle (CIP) de l'Ordre de 1996 à 2010. Sa contribution au développement du système professionnel se reflète également dans son rôle d'examineur lors des examens d'admission de l'Ordre depuis de nombreuses années. Sa plus récente réalisation comme membre du conseil d'administration de l'Ordre a été d'assumer la responsabilité du comité *ad hoc* sur le financement public de la recherche en agroenvironnement en 2015.

LE MÉRITE SPÉCIAL ADÉLARD-GODBOUT

Le Mérite Spécial Adélar-Godbout de l'Ordre des agronomes du Québec célèbre l'apport exceptionnel d'une entreprise, d'un organisme, d'un individu ou d'un groupe d'individus non agronomes au développement de l'agriculture, de l'agronomie ou du secteur agroalimentaire québécois. Ce prix est donné cette année à la journaliste Hélène Raymond.

Hélène Raymond

Depuis le début de sa carrière, l'animatrice-journaliste-auteure Hélène Raymond a su transmettre son amour de l'agriculture, de l'environnement et de l'alimentation. Travaillant à Radio-Canada depuis plus de vingt ans, Hélène Raymond a toujours gravité autour du milieu agricole. Pendant douze années, elle a été à la barre de l'émission *D'un soleil à l'autre* à l'antenne de la Première chaîne. Par la suite, elle a été journaliste aux émissions *À vous la terre* et *Bien dans son assiette*.

En plus de son emploi à la société d'État, la native de la région de la Côte-du-Sud a écrit deux ouvrages dédiés à l'agriculture. En 2009, elle a publié *Goût du monde ou saveurs locales?* En 2011, sa collaboration avec l'économiste français Jacques Mathé a mené à la publication du livre intitulé *Une agriculture qui goûte autrement. Histoires de productions locales de l'Amérique du Nord à l'Europe*.

Au cours des années 2000, Hélène Raymond a reçu plusieurs distinctions. Une série de reportages et d'entrevues consacrés au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest lui a valu le Prix de la radio 2002-2003, récompense remise par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec. En 2007, elle a été honorée du titre de Commandeure spéciale de l'Ordre national du mérite agricole par l'Assemblée nationale du Québec, pour son travail de vulgarisation et d'information sur l'agriculture et l'alimentation auprès du grand public. Finalement, à l'automne 2009, Hélène Raymond a été reconnue par sa région natale en acceptant le Mérite historique régional de la Société historique de la Côte-du-Sud.

50 ANS DE VIE AGRONOMIQUE

L'Ordre des agronomes du Québec félicite certains de ses membres pour leur engagement et leur apport à la profession. Leur attachement à la profession et à l'Ordre est exemplaire et contribue au rayonnement de tous les agronomes!

Félicitations aux agronomes suivants :

Guy Blanchet, agronome
Marc Cayer, agronome
Jean-Pierre Dubuc, agronome
Gilles J. Gauthier, agronome
Maurice-André Hénault, agronome
Jérôme Maltais, agronome
Mario Marchand, agronome
Marc Parent, agronome
Michel R. Saint-Pierre, agronome
Pierre Sauriol, agronome

25 ANS DE VIE AGRONOMIQUE

L'Ordre est aussi fier de souligner les 25 ans de carrière de :

Nil Béland, agronome
Serge Bélanger, agronome
André Bellemare, agronome
Carl Bérubé, agronome
Mario Boivin, agronome
Caroline-Joan Boucher, agronome
Denis Boutin, agronome
Luc Brunelle, agronome
André Chollet, agronome
Joël Cormier, agronome
Blanche Dansereau, agronome
Julie Desforges, agronome
Patrice Dubé, agronome
Yves Girard, agronome
Serge Grenier, agronome
Nelson Harvey, agronome
Martin Hébert, agronome
François Jacques, agronome
François R. Lajoie, agronome
Francine Lapointe, agronome
Guy Laroche, agronome
Claude Lavoie, agronome
Sylvain Lavoie, agronome

Simon Marmen, agronome
Éric Massicotte, agronome
Marc Jr. Mimeault, agronome
Louise Mongrain, agronome
Mario Morin, agronome
Nancy Morin, agronome
Nicolas Morissette, agronome
Éric Pagé, agronome
Claudine Paquet, agronome
Guy Pelletier, agronome
Louis Perreault, agronome
André Picard, agronome
Ghislain Poisson, agronome
Yvan Pomerleau, agronome
Andrée Pouliot, agronome
Nathalie Robin, agronome
Charles-Félix Ross, agronome
Denise Rouleau, agronome
Lise Savoie, agronome
Richard Sénéchal, agronome
André St-Hilaire, agronome
Lucien Vallières, agronome

A black and white photograph of a man with a beard and short hair, wearing a quilted vest over a button-down shirt. He is standing in a field of tall corn plants. He is holding a laptop in his left hand and a single ear of corn in his right hand. The background is filled with the stalks and leaves of the corn. In the top right corner, there is a dark rectangular box containing the title text.

RAPPORT DES SECTIONS RÉGIONALES

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

MEMBRES DU CONSEIL 2016-2017

Président: Richard Dessureault, agr.
Vice-président: poste vacant
Secrétaire-trésorier: Mario Alain, agr.
Conseillers: Caroline Bouffard, agr.
France Carrière, agr.
Vincent Fluet, agr.
Haithem Limam, agr.
Mathieu Laplante, agr.

ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE DE LA SECTION

À titre de président de la section de l'Abitibi-Témiscamingue de l'Ordre des agronomes du Québec, je siège au comité de suivi de l'implantation des maternités porcines du groupe Olymel sur le territoire du Témiscamingue. Durant l'année 2016, j'y ai occupé le poste de président et nous nous sommes réunis à deux reprises.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la section s'est réuni à 3 reprises. Les administrateurs ont tenté d'organiser une activité à caractère agronomique durant l'automne 2016, mais malheureusement, plusieurs des entreprises visées avaient peu de disponibilité pour la période de l'année ciblée. Nous allons tenter de récidiver au cours de la prochaine année. La formation continue pour les régions périphériques demeure l'une de nos priorités d'action.

REMERCIEMENTS

Je remercie les autres membres du conseil d'administration pour leur intérêt à faire avancer la profession.

Richard Dessureault, agronome
Président du conseil

CÔTE-DU-SUD

MEMBRES DU CONSEIL 2016-2017

Président:	Vital Nault, agr.
Vice-président:	Marc Montpetit, agr.
Secrétaire:	Michel Lemay, agr.
Trésorier:	Richard Miville, agr.
Conseillers:	Romain Rioux, agr.
	Lily Tremblay, agr.
	Poste vacant

ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTIE DE LA SECTION

À titre de président de la section de la Côte-du-Sud, j'ai eu le privilège d'accueillir les nouveaux agronomes qui travaillent sur le territoire de la région lors des cérémonies d'assermentation organisées par la direction de l'Ordre.

Un étudiant du Kamouraska qui s'intéresse à la profession m'a demandé de l'épauler afin de mieux connaître le travail d'un agronome. M^{me} Sylvie Choquette, agronome et directrice du Groupe Conseil Côte-du-Sud, a répondu à sa demande en le recevant quelques jours en stage et je la remercie.

J'ai par ailleurs effectué des visites protocolaires dans le cadre de l'activité *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* organisée par l'Union des producteurs agricoles en septembre 2016, à Ste-Hélène et à Kamouraska.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la section a tenu 7 réunions durant l'année. Les administrateurs ont effectué la gestion administrative de la section. Ils ont planifié les activités sociales et professionnelles des membres pour l'année et ils ont répondu aux demandes du milieu telles : la participation aux portes ouvertes de l'UPA et la reconnaissance des bénévoles du milieu.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

Le 11 novembre 2016 s'est tenu le souper reconnaissance des 25 années de vie agronomique de deux de nos membres auquel a été jumelée l'activité de bienvenue des nouveaux agronomes de l'année.

Nous avons aussi organisé une activité sociale de style 5 à 7, à la brasserie Tête d'Allumette à St-André de Kamouraska, en septembre 2016.

Nous avons planifié les deux conférences suivantes :

- M^{me} Dominique Laland, de Ruralys et Projet du patrimoine, a donné une conférence concernant le Verger patrimonial de la Côte-du-Sud en novembre 2016 à Montmagny.
- M. Marc Beaulieu, agr., présentera une conférence sur le chanvre et ses produits, en avril 2017 à l'Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière.

Malheureusement, l'activité de cueillette de champignons à la Pourvoirie des Trois Lacs de St-Bruno, prévue en août 2016, n'a pu se tenir faute de produits et elle est reportée en 2017.

REMERCIEMENTS

Je veux témoigner ma reconnaissance à tous les membres du conseil de la section pour leur disponibilité et leur implication. Je remercie tous les agronomes qui ont participé à l'une ou l'autre des activités sociales.

Je remercie particulièrement les membres du conseil qui ont terminé leur mandat de deux années de service : Romain Rioux, Lily Tremblay et Michel Lemay.

Je remercie également les administrateurs du conseil d'administration de l'Ordre des agronomes du Québec et l'équipe de la permanence de l'Ordre pour leurs conseils et leur soutien.

Je quitte la présidence de la section, mais sachez que ce fut un réel plaisir d'avoir été à votre service!

Vital Nault, agronome
Président du conseil

EST DU QUÉBEC

MEMBRES DU CONSEIL 2016-2017

Présidente:	Brigitte Fortin, agr.
Vice-président:	Marc Tétreault, agr.
Trésorier:	François Des Lauriers, agr.
Secrétaire:	Julie Potvin, agr.
Conseillers:	Jalinet Navaro, agr. Louis Roy, agr. Valérie Guérin, agr.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La section de l'Est du Québec s'est donné les objectifs suivants:

- Faire connaître la profession d'agronome et les champs d'activité dans lesquels ils œuvrent à la population en général
- Soutenir la relève agronomique et agricole

RÉUNIONS DU CONSEIL DE LA SECTION

Les membres du conseil se sont réunis à cinq reprises au courant de l'année 2016-2017. Les rencontres se sont faites avec la collaboration des FUPA du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie pour bénéficier de leur installation permettant l'utilisation de la visioconférence afin de rejoindre efficacement tous les administrateurs. Nous avons été ainsi en mesure de prendre les décisions nécessaires pour mener à bien les objectifs pris en début d'année, et ce, tout en minimisant les frais.

Le conseil d'administration a poursuivi son orientation à faire connaître la profession d'agronome et l'importance de leurs actions dans le secteur de l'agroalimentaire et à soutenir la relève.

Nous avons priorisé la parution d'articles sur quelques agronomes de la région dans le journal *L'Encre*. Par la suite, nous devons faire suivre ces articles sur les réseaux sociaux. Pour différentes raisons hors de notre contrôle, nous n'avons pu réaliser cette action puisque le journal a mis abruptement fin à ses publications cet hiver. D'autres moyens devront être envisagés pour la prochaine année afin de répondre à l'objectif fixé en 2016-2017.

En ce qui concerne la relève, en plus de verser des sommes pour la formation à la relève du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie-Les-Îles, la section est devenue un partenaire complice de la relève agricole du Bas-St-Laurent. Ce partenariat nous offre de la visibilité au sein de ses activités et ses médias.

ACTIVITÉS DE LA SECTION

En plus de partager l'information sur les événements auxquels la présidente a participé, nous avons tenté tout au long de l'année de transmettre à nos membres les renseignements concernant des activités de formation et des événements qui se déroulaient dans la région.

Voici une liste des différentes activités de la dernière année:

Participation à la Table de concertation de l'agroalimentaire du Bas-St-Laurent TCABSL

L'agronome Isidore Charron a de nouveau représenté la section en 2016-2017 à titre de président de cette Table et comme participant à différents comités y découlant.

11 et 13 avril 2016: visioconférences

La présidente a participé à deux visioconférences sur la réforme fiscale et sur la phytoprotection.

15 avril et 18 novembre 2016: assermentations de nouveaux agronomes

Lors de ces cérémonies d'assermentation, nous avons accueilli trois nouveaux membres, soit Anne-Sophie Dionne, Hichem Hacherouf et Antoine Nicolas. Nous les en félicitons!

18 avril 2016: journée d'échanges sur le développement de l'agriculture, organisée par la Fédération de l'Union des producteurs agricoles (FUPA)

La présidente a participé à cette journée qui visait particulièrement à échanger sur les actions déjà menées et celles à initier afin d'assurer le développement de l'agriculture dans notre région. Une centaine de personnes de différents organismes y ont assisté et ont pu prendre conscience de la place importante occupée par l'agriculture et la foresterie dans nos municipalités.

11 août 2016: Tournoi de golf de l'agroalimentaire, 12^e édition.

Quelques membres du conseil d'administration ont collaboré à la réussite de cet événement sous la responsabilité de M. Isidore Charron et d'autres organisateurs. Le tournoi a généré des profits nets de 2 500 \$. Le conseil d'administration a décidé de remettre 1 500 \$ à la relève agricole du Bas-St-Laurent (1 000 \$ comme partenaire complice et 500 \$ pour la formation). Le 16 janvier 2017, la présidente a remis un montant de 500 \$ lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent (ARABSL). Une somme de 200 \$ a été remise à la relève agricole de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine par le vice-président, Marc Tétreault, le 22 janvier 2017. La balance des profits est réservée pour faire la promotion de notre relève agronomique et de nos membres entrepreneurs, ultérieurement.

11 septembre 2016: journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec de l'Union des producteurs agricoles (UPA)

Plusieurs membres de la section ont participé à cet important rendez-vous. C'était l'occasion idéale pour échanger avec nos entrepreneurs agricoles, nos confrères et consœurs agronomes et la population en général.

5 novembre 2016 : gala Coup de Cœur

La présidente a participé au gala Coup de Cœur organisé par les Agricultrices du Bas-St-Laurent. Parmi les nombreux récipiendaires, des hommages ont notamment été rendus à Pierre-Luc Lizotte qui a reçu un prix comme un nouvel arrivant en agriculture dans les Basques.

7 novembre 2016 : assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent (FUPA)

La présidente a participé à cet important événement régional.

25 novembre 2016 : souper de Noël de la section

Le conseil d'administration a organisé un souper au Bistro Saint-Louis de Rimouski. Nous y avons accueilli une trentaine de personnes. Nous devions visionner le film *DEMAIN* lors de cet événement. Toutefois, les personnes présentes étaient plus enclines à échanger ensemble qu'à écouter un film. Nous avons donc décidé de reporter ce visionnement à plus tard.

30 novembre 2016 : événement *Faut qu'on se parle*

La présidente a participé, ainsi que d'autres confrères et consœurs agronomes, à une consultation publique qui a eu lieu à la Coudée du CÉGEP de Rimouski. Des instigateurs de cette tournée régionale ainsi que Gabriel Nadeau-Dubois et notre consœur Claire Bolduc ont mené cette soirée de réflexion de main de maître. Les idées lancées lors de cette soirée ainsi que lors des 166 assemblées de cuisine et 18 consultations publiques vont, espérons-le, inspirer nos décideurs et faire avancer des choses.

7 décembre 2016 : formation sentinelle agricole à RDL

La présidente a participé à cette activité de formation et elle encourage les agronomes à y participer puisque ces formations sont adaptées à la réalité agricole. Elles permettent d'être mieux outillés pour repérer les personnes à risque et savoir de quelle manière nous pouvons faire le lien entre des personnes suicidaires et les ressources d'aide présentes sur le territoire.

7 et 8 février 2017 : journées laitière et bovine

La section a contribué à cet événement en permettant l'accréditation de 3 h 5 min. à titre de formation continue pour les agronomes qui ont participé à l'une ou l'autre de ces deux journées qui ont eu lieu à Rimouski et à Rivière-du-Loup.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier les administrateurs de la section pour leur excellente implication. De plus, j'apprécie grandement la confiance que tous les membres nous accordent.

Je remercie également les administrateurs ainsi que le personnel de l'Ordre. Leur support est très important pour moi, afin de bien vous représenter au sein de l'Ordre.

Brigitte Fortin, agronome
Présidente du conseil

ESTRIE — BOIS-FRANCS

MEMBRES DU CONSEIL 2016-2017

Président: Rémi Lafond, agr.*
Vice-présidente: Lyne Desnoyers, agr.
Secrétaire-trésorier: Christian Giroux, agr.*
Administrateurs: Normand Fouquet, agr.
Pierre-Luc Lussier, agr.*
Administratrices: Guylaine Martin, agr.
Hélène Tremblay, agr.*

* En fin de mandat (rééligible)

ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE DE LA SECTION

Au cours de l'année 2016-2017, en tant que président de la section, j'ai participé à 3 séances d'assermentation des nouveaux agronomes.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

De son côté, le conseil de la section s'est réuni à 4 reprises afin de discuter des divers sujets d'intérêt régionaux et ainsi assurer la poursuite de nos activités dans le respect de nos règlements généraux. Au cours de ces rencontres, les administrateurs ont échangé sur les préoccupations des agronomes et tous ont contribué à l'organisation des différentes activités de la section.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

Le 20 avril 2016, 25 agronomes ont participé à la session de formation portant sur les aspects légaux de la profession offerte par la conseillère juridique de l'Ordre, M^{re} Louise Richard. Un bon rappel et plusieurs précisions sur les rôles et responsabilités des professionnels que sont les agronomes. Par la suite, les agronomes de la section ont pris part aux discussions en assemblée générale, lors de laquelle le vice-président, Éric Lavoie, a présenté les principaux enjeux de l'Ordre. Les échanges se sont poursuivis autour d'un cocktail réseautage.

Au début juin 2016, quelques agronomes de la section se sont donnés rendez-vous à la Microbrasserie Lion d'Or de Sherbrooke et à l'Hermitte de Victoriaville pour un 5 à 7. La bonne humeur et la camaraderie étaient de la partie pour favoriser les échanges cordiaux et enrichissants.

Le 26 août de la même année, la section organisait une rencontre familiale dans un cadre enchanteur et formateur. Le rendez-vous a débuté à la Microbrasserie de Coaticook avec un souper copieux et une présentation sur les secrets du brassage d'une bonne bière. C'est le ventre et la tête pleins que les 45 convives ont repris la route pour se rendre au site de Foresta Lumina. Une soirée à la belle étoile et sous des milliers de lumières scintillantes.

Le 12 octobre 2016, une trentaine d'agronomes se sont réunis dans les Bois-Francs pour des visites agronomiques de grande qualité. Au programme, la production biologique de la canneberge et la transformation du fruit en passant par le contrôle des parasites. Ce petit fruit aux vertus diverses est de plus en plus populaire et sa production importante au Québec. Merci à tous ceux qui ont pris le temps de nous recevoir!

Enfin, le 8 février 2017, M. René Mongeau, président de l'Ordre, est venu rencontrer les membres de la section. Une vingtaine d'agronomes ont ainsi pu échanger sur les grands dossiers de l'Ordre, autour d'un petit-déjeuner qui s'est tenu à Sherbrooke. Cette rencontre est une occasion privilégiée de mieux comprendre les enjeux de notre profession. Merci à M. Mongeau pour sa disponibilité et son ouverture d'esprit lors de ces échanges qui enrichissent la vie de notre ordre professionnel!

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier les membres du conseil de notre section pour leur disponibilité et leur participation aux différentes activités professionnelles et sociales de notre section. Je profite de l'occasion pour les remercier sincèrement pour leur support et leur confiance au cours de cette sixième année à titre de président de la section.

Par ailleurs, ces derniers se joignent à moi pour remercier les membres de la section pour leur participation et pour leur confiance envers le conseil et nous profitons de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à tous les agronomes qui ont joint la section au cours de l'année.

Rémi Lafond, agronome
Président du conseil

LAVAL — RIVE-NORD

MEMBRES DU CONSEIL 2016-2017

Président: Richard Sénéchal, agr.
Vice-présidente: Martine Raymond, agr.
Conseiller: Patric Ménard, agr.
Conseillères: Marie-France Chèvrefils, agr.
Hélène St-Louis, agr.
Jessica Tellier-Lambert, agr.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Je tiens tout d'abord à remercier tous les membres du conseil de la section pour leur disponibilité, leur participation et leur dynamisme tout au long de l'année 2016-2017, et ce, malgré leur horaire professionnel respectif très chargé. Les administrateurs se sont réunis à 4 reprises au cours de l'année afin de voir à la bonne marche des affaires de la section.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

L'année 2016-2017 fut une année bien remplie au niveau professionnel pour chacun des administrateurs, ce qui fait en sorte que nous n'avons pu tenir autant d'activités sociales ou professionnelles que nous l'aurions voulu.

Cependant, cela ne signifie pas que rien n'a été fait au niveau de la section et auprès des membres qui la composent. Car au cours des derniers mois et principalement lors des 4 réunions du conseil d'administration de la section, les administrateurs ont réévalué tous les règlements de la section et ont également passé en revue toutes les activités qui ont été réalisées au cours des 5 dernières années, et ce, afin de voir si ces dernières répondaient bel et bien aux besoins des différents agronomes de la région ainsi qu'aux règlements de la section.

Après toutes ces étapes, certaines lignes directrices et suggestions d'activités furent retenues par les administrateurs. À la suite de la réalisation de tous ces processus, les administrateurs ont convenu de sonder les agronomes de la section afin de compléter leur évaluation et de préparer la prochaine année. Le sondage leur sera soumis tout juste après la réunion du conseil d'administration qui suivra l'assemblée annuelle du mois d'avril 2017.

En terminant, au nom des administrateurs de la section Laval - Rive-Nord et en mon nom personnel, je tiens à remercier tous les agronomes de la section pour leur compréhension et leurs commentaires qu'ils nous ont fait parvenir tout au long de la dernière année. Je vous encourage également à poursuivre dans cette veine et vous réitère que nous sommes à votre disposition pour répondre à vos diverses interrogations et demandes d'information.

J'espère donc vous voir en grand nombre aux prochaines activités que nous vous proposerons au cours de la prochaine année. Vos suggestions sont également les bienvenues.

Merci et grand succès au prochain conseil d'administration de la section Laval - Rive-Nord!

Richard Sénéchal, agronome
Président du conseil

MAURICIE — CENTRE-DU-QUÉBEC

MEMBRES DU CONSEIL 2016-2017

Président:	Larry Bernier, agr.
Vice-présidente:	Isabelle Auclair, agr.
Secrétaire:	Gaëtan Tessier, agr.
Trésorier:	Yan Légaré, agr.
Administrateur:	Louis-Simon Desaulniers, agr.
Administratrices:	Amélie Grondin, agr. Sylvie Rheault, agr.

ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTENCE DE LA SECTION

À titre de président de la section Mauricie — Centre-du-Québec de l'Ordre des agronomes du Québec, j'ai assisté à la remise des diplômes de l'École d'agriculture de Nicolet, le 14 avril 2016. À cette occasion, notre section remet annuellement plusieurs bourses aux finissants. J'ai également accueilli plusieurs nouveaux agronomes en participant à toutes les cérémonies d'assermentation de l'Ordre.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de notre section a tenu 5 séances régulières (3 réunions, 2 conférences téléphoniques).

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

Voici la liste des différentes activités qui se sont tenues au cours de la dernière année :

- 21 avril 2016 : assemblée générale annuelle de notre section lors de laquelle le vice-président, Éric Lavoie, a présenté les principaux dossiers, le tout suivi d'un souper.
- 10 février 2017 : activité *Vins et fromages* tenu à l'Hôtel Montfort de Nicolet. Quelque 40 participants ont pu souligner les 25 ans de vie agronomique de monsieur André Bellemare, agronome.

REMERCIEMENTS

En terminant, je voudrais remercier très chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, aux succès qu'a connus la section Mauricie — Centre-du-Québec au cours de l'année 2016-2017 et plus particulièrement les membres du conseil d'administration, pour leur magnifique travail.

Larry Bernier, agronome
Président du conseil

MONTRÉAL — RIVE-SUD

MEMBRES DU CONSEIL 2016-2017

Présidente* :	Martine Giguère, agr.
Présidente par intérim** :	Yasmina Larbi-Youcef, agr.
Vice-présidente :	Yasmina Larbi-Youcef, agr.***
Secrétaire-trésorière :	Thérèse Otis, agr.
Administratrices :	Katia Colton-Gagnon, agr.*** Magali Hunot, agr.
Administrateur :	Anass Soussi-Gouni, agr.***
Nouvel agronome :	Ahmed Yennek, agr.

* Présidente jusqu'au 21 mars 2017
(démission pour changement de section régionale)

** Remplacement à la suite de la démission
de la présidente le 21 mars 2017

*** En fin de mandat (rééligible)

RENCONTRES DU CONSEIL DE SECTION

La section de Montréal — Rive-Sud a tenu 3 réunions du conseil d'administration, entre juin 2016 et mars 2017 relativement à la gestion des affaires de la section. Les administrateurs ont aussi participé aux 3 séances d'assermentation des nouveaux agronomes tenues à Québec et à Longueuil.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

La section a organisé plusieurs activités : une soirée hommage, un souper-conférence et une assemblée générale annuelle.

La soirée hommage souligne les 25 ans de vie agronomique et représente l'occasion d'accueillir les nouveaux agronomes. Cette activité a attiré 44 agronomes, dont 5 jubilaires et 12 nouveaux agronomes. La soirée s'est déroulée au marché public de Longueuil, le 15 novembre 2016. Trois conférenciers ont été invités. En premier lieu, André Plante, directeur général de l'Association des producteurs maraîchers du Québec a présenté l'histoire du marché public de Longueuil. Ensuite, Julie Ménard, agronome, vétérinaire et directrice des maternités chez l'entreprise F. Ménard inc. située à Ange-Gardien, a expliqué le plan mis en place pour assurer le bien-être animal et les innovations intégrées. Finalement, sa collègue, Geneviève Ménard, conseillère en communication et marketing, a présenté les autres secteurs de l'entreprise.

Les administrateurs de la section et leur famille ont été invités à un brunch de reconnaissance le 15 janvier 2017 pour les remercier de leur apport précieux à la section.

Depuis plusieurs années, un souper-conférence est organisé conjointement avec la section de Saint-Hyacinthe à Beloeil. Le 15 mars 2017, 59 agronomes ont assisté à deux présentations. Les conférencières invitées, nutritionnistes, étaient mesdames Hélène Laurendeau et Christina Blais. Le thème portait sur les *Perspectives d'avenir pour une alimentation saine...* pour tous.

COMMANDITES

Pour la formation agronomique

La section a élaboré il y a deux ans une politique d'appui pour des activités de formation organisées par ses membres et a alloué un budget de 2 250 \$ (3 bourses de 750 \$). Une demande de Gaëlle Dubé, agronome et conseillère en viticulture, a été reçue et acceptée. La formation d'une durée de 3 h et accréditée par l'Ordre, fut organisée dans le cadre de la *Journée vigne* durant les *Journées horticoles* le 9 décembre 2016 à Saint-Rémi-de-Napierville. La formation était intitulée : *Comprendre et contrôler la vigueur de la vigne*.

Pour favoriser la participation au congrès de l'Ordre des nouveaux agronomes

Afin d'attirer davantage la participation de nouveaux agronomes au congrès de l'Ordre, nous avons proposé 10 inscriptions au tarif préinscription au congrès, sur la base du premier arrivé, premier servi. Seulement une agronome, Stéphanie Brazeau, s'est prévalu du rabais.

Bourse Benoît-Van-Winden pour futurs agronomes

Instaurée en 2009, l'attribution de la bourse Benoît-Van-Winden est basée sur l'excellence du dossier académique et sur la participation aux activités parascolaires visant la promotion et le développement des sciences agronomiques et de la profession. En 2016, cette bourse de 1 000 \$ a été remise à Ryan Lalonde, étudiant en agronomie et sciences du sol avec majeure en ressources en eau au Campus Macdonald de l'Université McGill. Ryan Lalonde compte se spécialiser en sciences des ressources naturelles et rétablissement des écosystèmes. L'administratrice Magali Hunot a participé à la cérémonie de remise au Collège Macdonald.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier très chaleureusement les membres du conseil d'administration pour la qualité de leur implication et leur dynamisme. Je tiens à souligner le dévouement et l'engagement de Martine Giguère, présidente depuis 2014, au sein de la section dont la première implication remonte à 2005. Merci aux membres bénévoles de la section (non-administrateurs) qui ont collaboré aux diverses activités dont la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* de l'Union des producteurs agricoles en septembre 2016 assurant ainsi une présence au stand de l'Ordre à l'esplanade du Parc olympique à Montréal.

Enfin, les membres du conseil d'administration tiennent à remercier les agronomes de la section qui ont répondu à l'appel en assurant un excellent taux de participation à nos activités.

Yasmina Larbi-Youcef, agronome
Présidente par intérim du conseil

OUTAOUAIS

MEMBRES DU CONSEIL 2016-2017

Présidente:	Isabelle Dubé, agr. (2016-)
Vice-président:	Sébastien Whissell, agr., ing. (2016-2017)
Secrétaire-trésorier	Jean-Jacques Simard, agr. (2016-)(nommé)
Administrateurs:	Yvan Jacques, agr. (2012-) Félix Moore, agr. (2016-) Pierre-Olivier Romain, agr. (2016-)

ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE DE LA SECTION

Ma première année à titre de membre du conseil et de présidente de la section de l'Outaouais de l'Ordre des agronomes du Québec fut des plus remplies. Étant donné qu'il n'y avait pas eu d'activité de la section depuis deux ans mis à part les assemblées générales annuelles, je m'étais donné comme mandat de créer un rapprochement entre les membres en organisant plus d'activités, tout en mettant en valeur les organismes et producteurs agricoles de la région. Aussi, afin de favoriser les échanges et la diffusion d'information, j'ai créé une page *Facebook* et instauré des communications régulières par courriel aux membres de la section.

En plus de mes fonctions au sein de la section, j'ai assisté au congrès annuel de l'Ordre ainsi qu'à une cérémonie d'assermentation des nouveaux membres.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 25 avril 2016 au Café des artistes de Buckingham. Le nouveau conseil d'administration y a été élu. Ce conseil, composé de 4 nouveaux administrateurs, s'est réuni à 5 reprises lors de séances régulières.

Quelques réunions ponctuelles se sont aussi tenues pour l'organisation d'un événement spécial. De plus, un des administrateurs a participé à une activité de l'organisme St-Lawrence Branch of Ontario Institute of Agrologists afin de créer des contacts entre les deux provinces tel que privilégié par Agronomes-Agrologists Canada.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

En octobre 2016, la section a organisé une soirée hommage pour les 50 ans de vie agronomique de M. Yvon Martel, agr., et a souligné par la même occasion les 35 années de vie agronomique de l'agronome M^{me} Diane Vincent. L'activité s'est ouverte par la visite du verger et cidrerie Croque-Pomme où nous avons dégusté leurs produits en apéro. Le souper et la soirée se déroulés au restaurant Le Rituel du club de golf le Sorcier, un endroit réputé qui met en valeur les produits de la région. L'événement fut un succès et très apprécié de tous.

Au mois de février 2017, la section a organisé un 5 à 7 — *souper-causerie* dans un autre établissement du Parcours Outaouais Gourmet. Lors de cette rencontre qui s'est déroulée dans une ambiance décontractée favorisant les échanges, la présidente a fait un résumé des divers dossiers de l'heure. Les membres ont pu présenter leur opinion et échanger à propos des sujets d'actualité.

REMERCIEMENTS

En terminant, je tiens à remercier les administrateurs de la section qui se sont impliqués et tenus disponibles pour les nombreuses réunions nécessaires durant cette année qui fut un premier mandat pour plusieurs d'entre eux. Je remercie, au nom de la section, tous les membres qui nous font confiance et qui répondent de plus en plus à notre appel, c'est un aspect des plus bénéfiques pour la vie agricole de notre région. Et enfin, un merci tout spécial à M. Jean-Jacques Simard, agr., qui a assuré la présidence de notre section durant de nombreuses années et qui est au sein du conseil à titre de secrétaire-trésorier nommé. Il a assuré une transition en douceur et a agi comme guide tout au long de l'année.

Isabelle Dubé, agronome
Présidente du conseil

MEMBRES DU CONSEIL 2016-2017

Président :	Frédéric Robert, agr.
Vice-présidente :	Nancy Morin, agr.
Administrateurs :	Jocelyn Buteau, agr. Luc Cyr, agr. René Gagnon, agr. Caroline Grégoire, agr. Stéphane Laberge, agr. Gérald Pelletier, agr. Virginie Rochet, agr.
Secrétaire et trésorier :	Éric Lavoie, agr.

ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

Conscients du mandat premier de l'Ordre des agronomes du Québec et des sections qui le composent, les administrateurs de la section de Québec organisent des activités dans le but de partager des connaissances et de promouvoir notre profession afin de mieux protéger le public.

Ainsi, pour une deuxième année consécutive, le conseil a accueilli les participants au cocktail dînatoire qui a précédé l'assemblée générale annuelle et a profité de ce moment pour rendre hommage aux agronomes cumulant 25 ou 50 ans de vie agronomique. Cette démarche a, à nouveau, été couronnée de succès!

Lors de l'assemblée qui a suivi, les agronomes ont pris un temps d'arrêt afin de se renseigner sur les réalisations de l'année précédente. Ils ont aussi discuté de leur vision stratégique de notre avenir professionnel. Il est réjouissant de constater l'intérêt des membres à nous aider à faire progresser notre profession.

Le tournoi de golf de l'agroalimentaire organisé, comme à l'habitude, au début de la saison estivale a aussi connu un succès qui ne se dément pas. C'était aussi une occasion pour les participants de se rencontrer dans un cadre décontracté pour échanger sur divers sujets tant professionnels que personnels. Le conseil tient à remercier la nouvelle équipe de bénévoles qui a repris les rênes de cet événement régional!

Après la pause estivale, les administrateurs de la section ont convié les agronomes au *Déjeuner du président*. C'est à ce moment que le président de l'Ordre, M. René Mongeau, a été invité à échanger avec les membres de notre section sur les sujets et les orientations touchant l'Ordre.

Innovant dans son approche auprès des étudiants de l'université située sur son territoire, le conseil a procédé à un appel de candidatures afin de donner une bourse à un étudiant en échange de la présentation d'une conférence portant sur son projet d'étude. C'est ainsi que les membres ont pu bénéficier d'une conférence sur les mauvaises herbes résistantes de l'agronome et étudiant à la maîtrise Félix Marsan-Pelletier.

En mars 2017, le conseil a poursuivi dans le cadre de l'innovation en effectuant une visite industrielle des installations de la compagnie Hortau de Lévis. Profitant de cette visite, les participants ont pu bénéficier d'une conférence les informant sur les produits ainsi que sur les recherches et le développement qui sont effectués par l'entreprise.

Plusieurs membres collaborent activement à la promotion de la profession agronomique notamment en participant à la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* de l'Union des producteurs agricoles. Cette démystification de notre profession s'inscrit directement dans la mission de protection du public de l'Ordre.

Par ailleurs, la section de Québec représente l'Ordre à la *Semaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation* (SAAC) de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA) de l'Université Laval. À cet effet, des administrateurs ont représenté l'Ordre en siégeant au conseil d'administration de la SAAC. De plus, ils ont offert une visibilité à l'Ordre des agronomes du Québec en organisant une conférence lors du *Symposium de la SAAC*. Le but de cette démarche est de créer un contact privilégié avec les étudiants de la faculté, qui seront nos futurs collègues. D'ailleurs, je tiens à remercier les consoeurs et confrères qui ont participé à ces événements puisqu'ils contribuent au rayonnement et à la promotion de notre profession!

Dans les efforts de rapprocher notre ordre de nos futurs collègues agronomes, le conseil participe à un projet de maillage et d'échanges avec les associations étudiantes de l'Université Laval afin de favoriser le sentiment d'appartenance à notre ordre, et ce, dès leur entrée au baccalauréat.

Dans un souci constant de rejoindre les membres ainsi que la population, les administrateurs de la section animent une page sur le média social *Facebook* afin d'informer les gens sur l'actualité agricole, les activités de la section ainsi que les préoccupations du conseil. Cette page est alimentée par des administrateurs ainsi que par des membres.

Les membres du conseil d'administration sont fiers de leurs réalisations et tiennent à remercier les agronomes qui ont participé aux diverses activités organisées au cours de la dernière année.

Frédéric Robert, agronome
Président du conseil

SAGUENAY — LAC-SAINT-JEAN — CÔTE-NORD

MEMBRES DU CONSEIL 2016-2017

Président :	Thierry Balthazard, ing., agr.
Vice-président :	Louis Jean, agr.
Secrétaire :	Nathalie Simard, agr.
Trésorier :	Pierre Gagnon, agr.
Administrateurs :	François Durand, ing., agr. Maxime Lavoie, agr.

ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE

Le président a participé au congrès et à l'assemblée générale annuelle de l'Ordre au cours de la dernière année. Ces rencontres sont l'occasion d'échanger et de réfléchir sur les enjeux des ordres professionnels et sur ceux des agronomes en particulier.

Pour s'assurer de l'intégration des nouveaux agronomes et de la visibilité de la région, il a parrainé un candidat et il a participé à l'accueil des nouveaux membres lors de leur cérémonie d'assermentation.

ACTIVITÉS DU CONSEIL

Nous nous sommes réunis à 7 reprises au cours du dernier exercice afin de poursuivre notre plan d'action. Les différents dossiers discutés ont été : la visibilité de notre profession auprès des membres et du public, les activités de formation pour les agronomes en région, l'accueil des nouveaux professionnels, le souper commémoratif pour les 25 ans de vie agronomique ainsi que différents sujets d'actualité à l'Ordre des agronomes du Québec.

Au cours de l'année, quelques demandes ont été traitées, celles-ci provenaient entre autres du Créneau AgroBoréal, de Promotion Saguenay et d'agronomes de la section.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

Au cours de la dernière année, voici les principales activités qui ont été organisées et réalisées par les membres de la section :

- la formation sur l'utilisation des mycorhizes en agriculture qui a eu lieu avant l'assemblée générale annuelle d'avril 2016.
- les visites agroalimentaires de la Microbrasserie Riverbend et de la Meunerie Nutrinor de Saint-Bruno qui se sont déroulées avant le souper commémoratif pour les 25 ans de vie agronomique tenu à l'Auberge Rose et Basilic.
- finalement, plusieurs membres ont rencontré les nouveaux agronomes de la région à la Microbrasserie Lion Bleu lors de leur accueil traditionnel.

REMERCIEMENTS

Je tiens à souligner la contribution de mes collègues du conseil d'administration au cours de la dernière année. Si vous le permettez, j'aimerais, au nom de tous les membres de notre section, remercier chaleureusement ces administrateurs pour la qualité de leur implication et leur désir de renouveler la profession dans le contexte actuel. Merci à François Durand, agr., ing., à Pierre Gagnon, agr., à Louis Jean, agr., à Maxime Lavoie, agr., et à Nathalie Simard, agr., ainsi qu'à tous ceux et celles qui assurent, par l'excellence de leur implication, la qualité de notre profession.

Thierry Balthazard, ing., agr.
Président du conseil

SAINT-HYACINTHE

MEMBRES DU CONSEIL 2016-2017

Président :	Robert Lapalme, agr.
Vice-présidente et secrétaire :	Chantale Soumahoro, agr.
Trésorier :	Daniel Schiettekatte, agr.
Administrateurs :	Mario Bélisle, agr. Nicolas Sigmen, agr. Guy St-Laurent, agr.
Administratrice :	Catherine Delorme-Tétreault, agr.

ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE DE LA SECTION

Le président a exercé une surveillance générale sur les affaires de la section et a présidé les réunions du conseil ainsi que les délibérations à l'occasion de l'assemblée générale annuelle. Il a aussi assisté au *Symposium sur les bovins laitiers*, au *Colloque Gestion 2016*, au *Colloque Santé des Sols*, au *Forum FAC*, au *Déjeuner-conférence de la Coop*, au *Gala Méritas* du campus de l'Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe, aux trois cérémonies d'assermentation des nouveaux agronomes, au congrès de l'Ordre des agronomes (15-16 septembre 2016) ainsi qu'à l'assemblée générale annuelle de l'Ordre (15 septembre 2016). Il a également participé aux activités professionnelles et sociales de la section.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de notre section a tenu 3 réunions pour discuter des dossiers de l'Ordre des agronomes, pour planifier les activités de la section et voir aux affaires de la section.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

Le 22 novembre 2016, une vingtaine de personnes ont participé à un souper traditionnel pour souligner les 25 et 50 ans de vie agronomique de nos jubilaires à la table champêtre La Rabouillère. Pendant le souper, nos jubilaires ont partagé des anecdotes de vie et de carrière, un moment toujours apprécié de tous. La section en a aussi profité pour inviter et accueillir ses nouveaux membres.

Le 15 mars 2016, les sections de Saint-Hyacinthe et de Montréal — Rive-Sud ont organisé conjointement un souper-conférence ayant deux conférenciers et deux thèmes. Tout d'abord, la présentation d'Hélène Laurendeau, nutritionniste, M.Sc., portait sur les perspectives d'avenir pour une alimentation saine... pour tous!

Elsa Vasseur, Ph.D., qui devait nous présenter la chaire de recherche sur la vie durable des bovins laitiers de l'Université McGill a dû annuler sa participation à la dernière minute en raison des mauvaises conditions météorologiques. Le comité organisateur a su improviser avec brio en invitant la responsable de formation clinique et chargée de cours à l'Université de Montréal, M^{me} Christine Blais, Dt.P., M.Sc., qui nous a entretenus sur la chimie et la salubrité des aliments.

À la fin des présentations, les deux conférencières ont répondu aux questions des participants pendant près de deux heures. Une soixantaine d'agronomes ont assisté à cette soirée, malgré des conditions météorologiques difficiles.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tous les agronomes qui ont contribué et participé aux activités organisées par la section de Saint-Hyacinthe en 2016-2017. Je remercie plus particulièrement les membres du conseil d'administration pour leur engagement, leur intérêt et leur disponibilité. Leur appui est essentiel au bon fonctionnement des affaires de la section. Je souhaite vous voir encore et en plus grand nombre lors de la prochaine année et j'invite les membres de la section à nous soumettre leurs idées d'activités ou de formation continue.

Robert Lapalme, agronome
Président du conseil

FINANCES



RAPPORT DU TRÉSORIER

Monsieur le Président,
Membres du conseil,
Chers membres,

Il me fait plaisir de vous présenter les états financiers de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 mars 2017.

Vous avez en main les états financiers audités par la firme Raymond Chabot Grant Thornton au 31 mars 2017.

La firme de vérification a produit son rapport d'auditeur sans réserve à l'égard des états financiers comme vous pourrez le constater à la page 3.

Une restructuration de la charte comptable, qui avait été entamée à l'exercice financier précédent, a été complétée. Entièrement revisités et mieux ventilés, les états financiers sont plus représentatifs des activités de l'Ordre.

L'Ordre a réalisé un excédent des produits par rapport aux charges de 156 186 \$.

Le budget adopté prévoyait un léger excédent de 1 000 \$. L'écart de 155 186 \$ provient de la somme à recevoir de 69 916 \$ qui est le produit destiné au fonds de stabilisation de la prime d'assurance responsabilité, ainsi qu'au contrôle et au suivi exercés par la direction et son conseil d'administration.

Au cours de l'exercice, l'Ordre a par ailleurs investi 54 524 \$ en immobilisations, majoritairement dans le système de gestion de la base de données des membres, dans l'achat de logiciels et de matériel informatique.

Comme vous pourrez le constater à la page 5 du rapport des auditeurs, la situation de l'Ordre demeure stable, présentant un actif net non affecté de 633 076 \$.

Ce montant assure à l'Ordre une marge de manœuvre équivalant à un peu plus de 4 mois de fonctionnement des activités courantes.

AU NIVEAU DES PRODUITS

Les produits affichent un total de 3 304 membres actifs en 2016-2017, comparativement à 3 349 en 2015-2016. Cette diminution de 45 membres entraîne une diminution de 28 885 \$ des revenus de cotisation.

La diffusion d'offres d'emploi publiées dans l'*AgroExpress* et sur le site Web de l'Ordre a connu une baisse de ses revenus, soit 6 086 \$.

Les produits services administratifs ont connu une augmentation de 31 998 \$, soit les frais administratifs (6 500 \$), l'accréditation d'activités de formation continue (3 100 \$), l'émission du certificat d'assurance responsabilité (15 850 \$), ainsi que l'enregistrement de sociétés d'agronomes (6 900 \$) et autres.

Quant aux revenus du congrès, ils ont connu une hausse de 33 490 \$; cette hausse s'explique par une augmentation des inscriptions aux conférences.

Les activités de formation ont aussi connu une importante hausse de revenus de 59 900 \$. La formation *Phytoprotection* à elle seule a généré 66 520 \$.

En tout et partout, l'ensemble des produits affiche une importante augmentation de 115 964 \$, comparativement à l'exercice précédent, et une hausse de 157 993 \$ par rapport au budget.

AU NIVEAU DES CHARGES

En ce qui a trait aux salaires et aux charges sociales, il faut mentionner qu'une employée en communication a quitté ses fonctions au mois de septembre 2016 et qu'elle n'a pas été remplacée durant cet exercice.

Quant aux charges du congrès, elles ont connu une hausse de 28 026 \$; cette hausse s'explique par une augmentation des coûts de production.

Les activités de formation ont connu une forte hausse de revenus et par la même occasion engendré une hausse des charges reliées à cette activité de 49 492 \$. La formation *Phytoprotection* à elle seule a coûté 41 269 \$.

La charge de gestion et d'administration a connu une baisse de 22 206 \$, dont les frais de poste, de messagerie et de télécharge (8 261 \$) ainsi qu'une note de crédit du propriétaire de l'immeuble pour l'entretien et les taxes (9 515 \$).

La charge d'amortissement a diminué de 44 173 \$ par rapport à l'exercice précédent. Il faut rappeler que l'Ordre avait convenu d'effectuer une charge d'amortissement accélérée pour la mise au rencart de l'ancienne base de données.

L'ensemble des charges a connu une baisse de 2,77 %.

En conclusion, la situation de l'Ordre affiche une stabilité et permet de présenter une situation qui saura permettre l'évolution active de la profession.

Le conseil d'administration doit approuver les états financiers audités lors de la séance des 16 et 17 juin 2017.

Robert Lapalme, agronome

Ordre des agronomes du Québec
États financiers
au 31 mars 2017

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution des soldes de fonds	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 13
Annexe	14
Autre annexe	15

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Ordre des agronomes du Québec

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2100
4805, boulevard Lapinière
Brossard (Québec) J4Z 0G2

Téléphone : 450 445-6226
Télécopieur : 514 876-5021
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Ordre des agronomes du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Ordre des agronomes du Québec au 31 mars 2017 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L.¹

Brossard
Le 16 juin 2017

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A117013

Ordre des agronomes du Québec

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

		2017	2016
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Fonds d'administration générale			
Produits			
Cotisations des membres, brutes	1 594 943	1 570 455	1 599 342
Ristournes aux sections	(55 823)	(54 673)	(55 205)
Activités de formation	29 860	80 678	20 767
Admission à la pratique et équivalences	42 818	46 401	42 365
Amendes	3 000	4 836	22 034
Congrès	65 000	94 955	61 465
Produits d'intérêts sur placements	10 000	14 867	22 651
Agro-publicité et offres d'emploi	58 000	58 013	65 491
Services administratifs	43 023	61 864	30 327
Subventions et partenariats	30 000	31 500	38 685
	<u>1 820 821</u>	<u>1 908 896</u>	<u>1 847 922</u>
Charges			
Salaires et charges sociales	866 834	840 158	880 946
Activités de formation	24 050	51 572	2 082
Admission et équivalences	47 000	44 778	47 778
Association	59 885	58 628	61 870
Bourses	10 000	10 360	8 595
Comités (annexe)	59 850	69 840	63 585
Congrès	75 000	103 301	75 276
Déplacements et représentations	69 000	56 967	69 029
Gestion et administration	152 569	157 850	161 429
Honoraires professionnels	372 075	371 211	394 868
Publications, abonnements et documentation	14 500	11 842	26 017
Intérêts et frais bancaires	17 337	14 363	5 307
Amortissements	51 721	31 756	48 444
Réduction de valeur d'une base de données			27 921
	<u>1 819 821</u>	<u>1 822 626</u>	<u>1 873 147</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>1 000</u>	<u>86 270</u>	<u>(25 225)</u>
Fonds de stabilisation – assurance responsabilité			
Produits			
Produits destinés au fonds de stabilisation de la prime d'assurance responsabilité		69 916	14 952
Excédent des produits par rapport aux charges	-	69 916	14 952
Total de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>1 000</u>	<u>156 186</u>	<u>(10 273)</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers et la note 3 fournit d'autres informations sur les résultats.

Ordre des agronomes du Québec **Évolution des soldes de fonds** pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	Grevés d'affectations d'origine interne				2017	2016
	Fonds de participation d'agronomes aux congrès mondiaux	Fonds de stabilisation – assurance responsabilité	Fonds de renouvellement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	Non grevé d'affectations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	48 022	122 152	73 657	540 726	784 557	794 830
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges						
Virements interfonds (note 4)		69 916	48 444	86 270	156 186	(10 273)
Utilisation (note 4)			(54 524)	54 524		
Solde à la fin	48 022	192 068	67 577	633 076	940 743	784 557

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Ordre des agronomes du Québec

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	156 186	(10 273)
Éléments hors caisse		
Amortissement des actifs incorporels	24 750	39 598
Amortissement des immobilisations corporelles	7 006	8 846
Réduction de valeur d'une base de données		27 921
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	(79 154)	(5 705)
Frais payés d'avance	(7 252)	(21 245)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	180 319	136 162
Produits reportés	223 711	(247 207)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>505 566</u>	<u>(71 903)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(122 952)	
Cession de placements	90 000	290 000
Immobilisations corporelles	(2 738)	(8 468)
Actifs incorporels	(51 786)	(103 239)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(87 476)</u>	<u>178 293</u>
Augmentation nette de l'encaisse	418 090	106 390
Encaisse au début	<u>1 652 591</u>	<u>1 546 201</u>
Encaisse à la fin	<u>2 070 681</u>	<u>1 652 591</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Ordre des agronomes du Québec

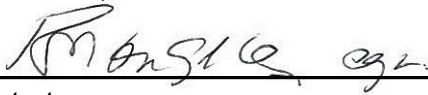
Situation financière

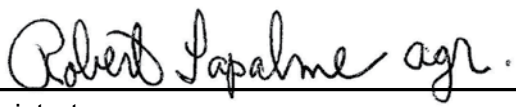
au 31 mars 2017

	<u>2017</u> \$	<u>2016</u> \$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	2 070 681	1 652 591
Tranche des placements échéant à moins de un an (note 5)	500 000	90 000
Comptes clients et autres créances (note 6)	116 454	37 301
Frais payés d'avance	36 698	29 445
	<u>2 723 833</u>	<u>1 809 337</u>
Long terme		
Placements (note 5)	122 952	500 000
Immobilisations corporelles (note 7)	14 396	18 664
Actifs incorporels (note 8)	123 316	96 280
	<u>2 984 497</u>	<u>2 424 281</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	715 200	534 881
Produits de cotisation reportés	1 328 554	1 104 843
	<u>2 043 754</u>	<u>1 639 724</u>
SOLDES DE FONDS		
Non grevé d'affectations	633 076	540 726
Grevés d'affectations d'origine interne		
Fonds de participation d'agronomes aux congrès mondiaux	48 022	48 022
Fonds de stabilisation – assurance responsabilité	192 068	122 152
Fonds de renouvellement des immobilisations corporelles	67 577	73 657
	<u>940 743</u>	<u>784 557</u>
	<u>2 984 497</u>	<u>2 424 281</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


Administrateur


Administrateur

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'Ordre des agronomes du Québec est constitué en vertu de l'article 27 du Code des professions (L.R.Q., chapitre C-26). L'Ordre a pour mission d'assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau des membres et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux activités courantes de l'organisme.

Le fonds de renouvellement des immobilisations corporelles a été créé afin de remplacer les immobilisations corporelles dans le futur.

Le fonds de participation d'agronomes aux congrès mondiaux a été créé dans le but de permettre aux agronomes de participer à des congrès mondiaux.

Le fonds de stabilisation – assurance responsabilité a été créé dans le but de pallier les hausses de primes, de les prévenir en cas de sinistre et de réaliser des projets d'éducation ou de recherche afin de mieux servir les membres en pratique privée.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et l'annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Produits de cotisations

Les produits de cotisations brutes des membres sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la période couverte par la cotisation, à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les cotisations soient déterminées ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits autres que les cotisations

Les produits autres que les cotisations, tels que les produits d'activités de formation, d'admission à la pratique et d'équivalences, d'amendes, de congrès, d'agro-publicité et d'offres d'emplois, de services administratifs et de partenariats, sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services ont été fournis, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits d'intérêts

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé et les variations de la juste valeur le sont au moment où elles se produisent.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements que l'organisme a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Améliorations locatives, mobilier et agencements	10 ans
Équipement informatique	3 ans

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Logiciels	3 ans
Base de données	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel amortissable n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel amortissable sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

3 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	7 006	8 846
Amortissement des actifs incorporels	24 750	39 598

4 - VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'organisme a affecté des ressources provenant du fonds non grevé d'affectations et totalisant 48 444 \$ au fonds de renouvellement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels. De plus, un montant de 54 524 \$ a été transféré du fonds de renouvellement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels au fonds non grevé d'affectations afin de financer les acquisitions de l'exercice.

5 - PLACEMENTS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Certificats de placements garantis, 2,2 %, échéant en mai 2017 (échéant de juillet 2016 à mai 2017 au 31 mars 2016)	500 000	590 000
Fonds de stabilisation – assurance responsabilité professionnelle (a)	122 952	
	622 952	590 000
Tranche échéant à moins de un an	500 000	90 000
	122 952	500 000

(a) La juste valeur du placement a été établie selon les informations obtenues d'une société d'assurance.

Ordre des agronomes du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2017

6 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Comptes clients	15 032	13 302
Intérêts courus	31 945	23 999
Remises sur le programme d'assurance à recevoir	69 477	
	<u>116 454</u>	<u>37 301</u>

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	Valeur	Valeur
	comptable	comptable
	nette	nette
Coût	Amortis- sement cumulé	
\$	\$	\$
Améliorations locatives	23 477	19 834
Équipement informatique	89 010	81 401
Mobilier et agencements	77 955	74 811
Télécopieurs et imprimantes	42 894	42 894
	<u>233 336</u>	<u>218 940</u>
	<u>14 396</u>	<u>18 664</u>

8 - ACTIFS INCORPORELS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	Valeur	Valeur
	comptable	comptable
	nette	nette
Coût	Amortis- sement cumulé	
\$	\$	\$
Base de données	388 995	274 623
Logiciels	36 588	27 644
	<u>425 583</u>	<u>302 267</u>
	<u>123 316</u>	<u>96 280</u>

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	99 888	26 461
Salaires, vacances et charges sociales à payer	100 767	103 474
Taxes à la consommation	174 681	155 032
Office des professions du Québec	73 955	62 555
Agronome Canada	55 010	21 400
Assurance responsabilité professionnelle à payer	210 899	165 959
	<u>715 200</u>	<u>534 881</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 178 969 \$ au 31 mars 2017 (157 880 \$ au 31 mars 2016).

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

10 - ÉVENTUALITÉ

L'organisme fait actuellement l'objet d'une poursuite pour un montant total de 335 000 \$. À l'heure actuelle, il est impossible de déterminer le dénouement de cette poursuite. La compagnie d'assurance de l'organisme prend en charge la poursuite sous certaines conditions et, de l'avis de la direction, la situation financière de l'organisme n'est pas susceptible d'être affectée de façon importante. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres.

11 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse et aux certificats de placements garantis est considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement :

– Risque de taux d'intérêt :

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les certificats de placements garantis portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'organisme ne présentent aucun risque de taux d'intérêt, étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

Valeur comptable des actifs financiers par catégories

La valeur comptable des actifs financiers de l'organisme qui sont évalués au coût après amortissement totalise 2 117 658 \$ (1 689 892 \$ au 31 mars 2016), tandis que celle des actifs financiers évalués à la juste valeur totalise 622 952 \$ (590 000 \$ au 31 mars 2016).

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

12 - ENGAGEMENTS

La société s'est engagée, d'après des contrats de location à long terme, à verser une somme de 234 338 \$ pour un bâtiment et des services de gestion comptable et financière.

Le contrat pour le bâtiment échoit en octobre 2019 et comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont l'organisme pourra se prévaloir en donnant un préavis de neuf mois. De plus, le contrat pour la gestion comptable et financière échoit en août 2018 et se renouvelle automatiquement par la suite pour une période de vingt-quatre mois, à moins que l'organisme signifie son intention de mettre fin à l'entente dans les cent vingt jours de l'échéance du contrat.

Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 133 924 \$ en 2018 et à 100 414 \$ en 2019.

Ordre des agronomes du Québec

Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	2017		2016
	Budget	Réel	Réel
	(non audité)		
	\$	\$	\$
<i>FRAIS DE COMITÉS</i>			
Comités de coordination des mécanismes de surveillance	49 000	55 636	54 932
Comité découlant de la pratique	9 200	1 297	7 239
Autres comités	750	12 907	1 414
	58 950	69 840	63 585

Ordre des agronomes du Québec

Autre annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

(non auditée)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
DÉTAIL DES FRAIS		
Admission – reconnaissance des équivalences		
Frais de comité – admission		753
Frais de comité – reconnaissance des équivalences		394
Charge salariale – examinateurs	17 952	19 959
Frais de déplacement et d'hébergement	19 346	17 642
Salles, repas et pauses	15 203	23 758
Cérémonie d'assermentation	8 942	5 865
Autres dépenses	1 287	513
	<u>62 730</u>	<u>68 884</u>
 Inspection professionnelle		
Frais de comité	4 372	4 170
Déplacement, réunion, représentation	16 268	15 833
Honoraires	52 609	60 149
	<u>73 249</u>	<u>80 152</u>
 Bureau du syndic		
Charge sociale – syndic et syndic adjoint	92 901	107 903
Déplacement, réunion, représentation	951	2 975
Honoraires – syndic expert	9 705	23 433
Honoraires – procureur	84 303	89 573
	<u>187 860</u>	<u>223 884</u>
 Conseil de discipline		
Jetons de présence	613	379
Frais de comité	7 498	5 369
	<u>8 111</u>	<u>5 748</u>

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

1001, rue Sherbrooke Est, bureau 810, Montréal Qc H2L 1L3

T. 514 596-3833 | Téléc. 514 596-2974 | agronome@oaq.qc.ca | www.oaq.qc.ca